Genshagener Papiere

N° 34

Novembre 2026

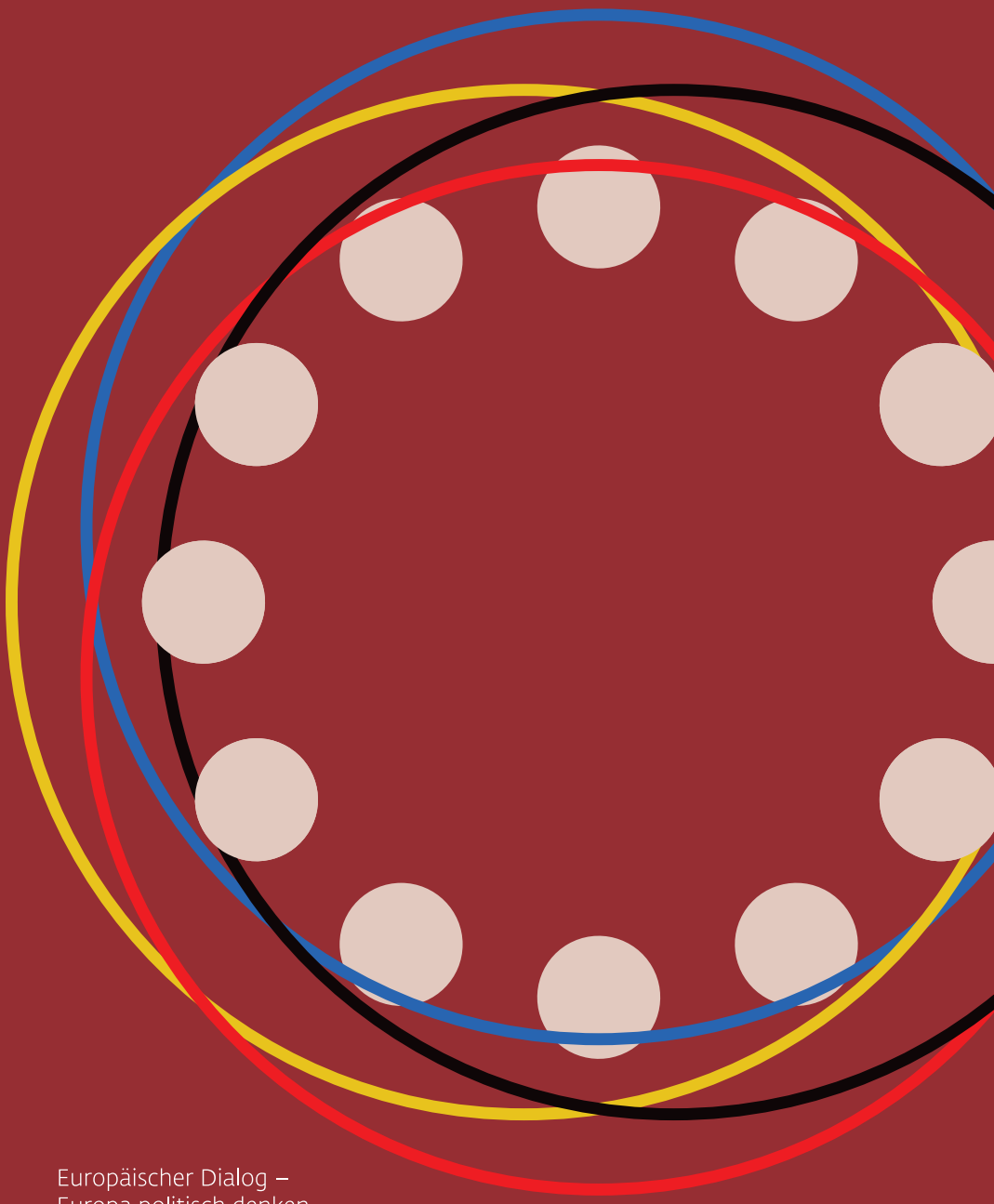
Tobias Koepf

Martin Koopmann

Guillaume Ohleyer (éds)

Et si jamais… ? Le RN, l'AfD et les relations franco-allemandes

Rapport final du groupe de travail



Stiftung Genshagen

Europäischer Dialog –
Europa politisch denken

Sommaire

Résumé 4

1. Introduction 6

2. Où en sont aujourd'hui les relations franco-allemandes ? Objectifs, défis et structures institutionnelles 9

3. Conséquences sur le système multiniveaux de la coopération franco-allemande
3.1 Mécanismes de coopération entre la France et l'Allemagne au niveau national 14
3.2 Coopération entre la France et l'Allemagne aux niveaux infranational et de la société civile 20

4. Conséquences sur la coopération dans certains domaines politiques
4.1 Coopération entre la France et l'Allemagne en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense 26
4.2 Coopération dans les domaines économique, financier, énergétique et climatique 30

5. Perspectives : Risque d'érosion des fondements de l'amitié franco-allemande 37

Membres du groupe de travail 40

La Fondation Genshagen 42

Mentions légales 47

Résumé

Le Rassemblement National (RN) et l'AfD (Alternative für Deutschland) exercent une influence politique croissante en France et en Allemagne. Après les victoires remportées par des partis d'extrême droite dans d'autres pays européens, la participation au gouvernement d'un parti de ce bord relève donc aussi du possible dans les deux pays. Ce qui aurait des conséquences majeures sur la politique intérieure et étrangère de chacun, mais aussi sur les relations franco-allemandes. Afin d'évaluer les répercussions possibles d'une participation au gouvernement du RN et/ou de l'AfD sur la coopération franco-allemande, la Fondation Genshagen a constitué un groupe de travail composé de 14 spécialistes de France et d'Allemagne, qui ont examiné les structures et les champs centraux des relations franco-allemandes. Leurs conclusions sont les suivantes :

- Une participation au gouvernement des partis d'extrême droite en France et/ou en Allemagne remettrait en question, sur des points essentiels, l'acquis de la coopération développée à partir du traité de l'Élysée de 1963 et du traité d'Aix-la-Chapelle signé en 2019. Il en résulterait un affaiblissement progressif du fonctionnement de la coopération franco-allemande, qui se viderait de sa substance. Sur le plan formel, les **mécanismes de coopération qui existent au niveau** intergouvernemental devraient rester en place, les deux partis ayant intérêt à éviter la dénonciation des accords existants, fort complexe en droit international. En revanche, on peut s'attendre à ce que les instances telles que le Conseil des ministres franco-allemand et l'Assemblée parlementaire franco-allemande (APFA) perdent de leur importance. Les échanges de fonctionnaires, établis de longue date, pourraient également en pâtir, car ils supposent une relation de confiance entre les acteurs gouvernementaux.
- La **coopération entre les sociétés civiles et au niveau infranational**, surtout, risque d'être considérablement affaiblie. Des réductions de subventions et/ou une influence politique accrue auraient des répercussions négatives sur ces activités. Les domaines de la recherche, de la jeunesse et des médias devraient notamment se retrouver en ligne de mire des deux partis. Mais un mouvement inverse pourrait aussi apparaître au niveau infranational : nombre de jumelages de villes et de régions se sont développés au fil des ans, de même que des relations personnelles des deux côtés du Rhin. Ils pourraient, s'ils ne sont pas eux aussi dominés par les partis d'extrême droite, résister à l'influence du RN et de l'AfD et avoir un effet stabilisateur sur les relations franco-allemandes.
- En matière de **politique extérieure, de sécurité et de défense**, il faudrait s'attendre à une considérable perte de confiance. Ces dernières années, certains signes ont déjà indiqué qu'en dépit des impératifs imposés par les crises, la France et l'Allemagne étaient peu capables d'agir ensemble. Cette tendance connaitrait probablement une accélération significative si le RN ou l'AfD entraient au gouvernement. En matière de politique d'armement, les projets communs seraient pratiquement sans lendemain, et le positionnement vis-à-vis de l'OTAN présenterait lui aussi un risque de conflit considérable. Le processus de développement d'une « souveraineté stratégique » européenne plus affirmée serait probablement paralysé. Le soutien à l'Ukraine et le rapprochement de cette dernière avec l'UE se retrouveraient sérieusement menacés, et un rapprochement avec la Russie deviendrait plus probable.

- Dans les domaines de **l'économie, des finances, de l'énergie et du climat**, on doit s'attendre à ce que les échanges bilatéraux perdent en intensité. Cela concerne surtout les formes de coopération soutenues par les pouvoirs publics, par exemple dans le domaine des énergies renouvelables. De plus, l'incertitude que ne manquerait pas d'entraîner la participation de l'extrême droite au gouvernement pourrait peser sur le climat d'investissement au point que même les décisions d'investissement et de coopération du secteur privé seraient reportées. En cas de participation de l'extrême droite au gouvernement, la manière dont les gouvernements des deux pays géreraient leurs marges de manœuvre budgétaires limitées, et en particulier la dette publique élevée de la France, revêtirait une importance particulière pour le climat général des relations franco-allemandes. En cas de manque de vision ou de mesure par l'un des deux pays, il existe un risque de conflit considérable du fait des fortes interdépendances au sein de l'union monétaire. Cela s'appliquerait, que les partis d'extrême droite participent au gouvernement dans un seul ou dans les deux pays.

- La participation d'un parti d'extrême droite au gouvernement n'aurait pas seulement des répercussions considérables sur les relations bilatérales franco-allemandes. Sur le plan **européen** aussi, le moteur franco-allemand pourrait s'enrayer. Avec leur vision d'une « Europe des nations souveraines », le RN et l'AfD rejettent le processus d'intégration européenne tel qu'il a fonctionné jusqu'à présent. Tous deux sont favorables à une réduction des contributions versées à l'UE, opposés à un endettement et à une fiscalité communs, et prônent un rapatriement des compétences européennes au niveau national. Des impulsions franco-allemandes ponctuelles en faveur de projets de réforme européens (par exemple la réduction de la bureaucratie) restent de l'ordre du possible, mais il n'y aurait pas d'initiatives franco-allemandes visant à développer des domaines clés qui relevaient auparavant de la souveraineté nationale. Cela vaut aussi bien pour le domaine de la défense que pour le marché des capitaux, le budget de l'UE, la politique climatique et énergétique ou encore la politique d'élargissement.

Les relations franco-allemandes ne sont déjà pas toujours exemptes de frictions entre les acteurs actuellement au pouvoir. Mais si le RN et/ou l'AfD entraient au gouvernement, on peut supposer que la coopération franco-allemande serait considérablement compromise, que ce soit sur le plan bilatéral ou à l'échelon européen. Compte tenu des défis auxquels l'Allemagne et la France sont confrontées, tant sur le plan de la politique intérieure que sur la scène internationale, il s'agirait là d'un scénario extrêmement problématique. À long terme, une accession de l'extrême droite au gouvernement, de quelque côté du Rhin que ce soit, pourrait avoir des conséquences encore plus radicales. Il a fallu des décennies pour bâtir la confiance qui sous-tend aujourd'hui les relations franco-allemandes malgré les divergences politiques entre les deux pays. Si les institutions existantes se retrouvent vidées de leur substance et que les acteurs des deux pays ne se concertent plus régulièrement, le risque est grand de voir s'éroder les fondements de l'amitié franco-allemande.

1. Introduction

La dissolution de l'Assemblée nationale par le président Emmanuel Macron et les élections législatives de l'été 2024 ont conduit à une configuration inédite sous la Ve République : pour la première fois, le Rassemblement National (RN) est arrivé en tête des législatives par le nombre de voix obtenues (32,05 % des suffrages). Quelques mois plus tard, en février 2025, l'AfD (Alternative für Deutschland) obtenait un résultat record aux élections au Bundestag, elles aussi anticipées, en recueillant 20,8 % des voix. Les deux partis remportent aussi des succès électoraux aux niveaux régional et communal, et exercent une influence politique croissante, par exemple par leur forte présence au sein des commissions parlementaires, et par la place de plus en plus importante accordée à leurs thèmes fondamentaux dans le discours politique. Dans les récents sondages (état : juin 2026), les deux partis continuent à voir leur score progresser au niveau national (RN entre 32 et 35 %[1], AfD entre 26 et 29 %[2]).

Dans le contexte des succès électoraux remportés par des partis d'extrême droite[3] dans plusieurs pays européens, l'hypothèse d'une participation gouvernementale de formations appartenant à cette famille politique ne peut désormais plus être exclue, ni en France ni en Allemagne. Cela ne signifie toutefois pas qu'une victoire de l'AfD ou du RN soit inévitable dans les années à venir. Néanmoins, face à la probabilité croissante d'un tel scénario, il est indispensable de s'intéresser de plus près aux objectifs et aux stratégies de ces partis.

Au-delà de ses répercussions considérables sur la politique intérieure, la participation au pouvoir de l'un des deux partis aurait sans aucun doute également des conséquences sur la politique étrangère et européenne de la France et de l'Allemagne. Les relations franco-allemandes, qui depuis la Seconde Guerre mondiale ont été pour l'essentiel bâties et développées par des gouvernements pro-européens issus du centre de l'échiquier politique, n'en sortiraient pas non plus indemnes. Moteur central de l'intégration européenne, la coopération franco-allemande revêt une importance particulière pour la capacité d'action politique de l'Union européenne (UE). Les traités franco-allemands (le traité de l'Élysée de 1963 et le traité d'Aix-la-Chapelle de 2019) et les mécanismes de coopération ont été volontairement conçus pour pouvoir perdurer dans différentes configurations politiques et résister aux tensions passagères. Ils reposent toutefois implicitement sur l'hypothèse que, dans les deux pays, les responsabilités gouvernementales sont exercées par des forces politiques favorables à l'intégration européenne. Cette condition pourrait être remise en cause en cas de participation au pouvoir de partis d'extrême droite.

Afin d'évaluer les conséquences possibles d'une participation au pouvoir du RN et/ou de l'AfD sur la coopération franco-allemande, la Fondation Genshagen a constitué en septembre 2025 un groupe de travail composé de 14 experts et expertes de France et d'Allemagne (voir la liste des membres du groupe en page 40), qui, dans le cadre d'un processus de travail en plusieurs étapes, a analysé les principaux domaines et structures des relations franco-allemandes. La présente étude, rédigée par les membres du groupe de travail, présente les résultats de ces travaux.

1 Ipsos, Présidentielle 2027 : les candidats du Rassemblement National largement en tête au premier tour, https://www.ipsos.com/fr-fr/presidentielle-2027-les-candidats-du-rassemblement-national-largement-en-tete-au-premier-tour [15.07.2026].

2 Wahlrecht, Sonntagsfrage Bundestagswahl, https://www.wahlrecht.de/umfragen/ [15.07.2026].

3 Dans la présente étude, le terme « partis d'extrême droite » est utilisé comme appellation générique pour désigner le RN et l'AfD. Ce choix se justifie par l'usage largement répandu de cette notion dans le débat public français, mais aussi par son emploi par des institutions publiques, telles que le Conseil d'État, ainsi que dans la littérature scientifique. Voir par ex. les travaux de Félicien Faury, Safia Dahani, Alexandre Dézé et Estelle Delaine.

Points communs et différences entre les partis politiques étudiés

Selon le chercheur néerlandais Cas Mudde, les grandes lignes idéologiques du RN et de l'AfD peuvent être définies par l'articulation entre nativisme, autoritarisme et populisme[4]. Les deux partis insistent sur la nécessité d'une homogénéité culturelle de la nation, dont ils excluent certains groupes, à commencer par les migrants, qui représentent, à leurs yeux, une menace pour la cohésion sociale. Tous deux incarnent par ailleurs une conception autoritaire de la société qui se manifeste, entre autres, par la remise en cause de certaines valeurs et institutions démocratiques fondamentales. Ils recourent en outre à une stratégie populiste de communication et de mobilisation fondée sur l'opposition entre le « peuple » et les « élites » ainsi que sur une lecture fortement simplifiée de situations politiques complexes.

Au-delà de ces similitudes, le RN et l'AfD se distinguent sur des points essentiels, tant par leur ancrage respectif dans les systèmes politiques allemand et français que par leur évolution historique. Tandis que le RN, héritier du Front national (FN), fait déjà partie du système politique français depuis plus d'un demi-siècle et dispose d'une expérience d'exercice du pouvoir au niveau municipal, l'AfD n'a été fondée qu'en 2013 – c'est dire si son histoire est récente. Elle est néanmoins parvenue à s'implanter dans l'ensemble de l'Allemagne, puisqu'elle siège dans 15 des 16 parlements des Länder. En Saxe-Anhalt, le parti pourrait, à l'issue des élections régionales de septembre 2026, participer pour la première fois à un gouvernement régional et le ministre-président pourrait même être issu de ses rangs[5].

Les différences de positionnement stratégique sont encore plus marquées : l'AfD adopte une orientation « antisystème » de plus en plus radicale, et certaines franges du parti sont imprégnées d'une idéologie « nationale-ethnique ». À l'inverse, le RN, en particulier depuis l'accession de Marine Le Pen à la tête du parti en 2011 et sous la direction de l'actuel président du parti Jordan Bardella, poursuit une stratégie de « dédiabolisation ». Le parti s'efforce de moderniser son image publique et d'élargir son électorat au-delà des traditionnels milieux d'extrême droite. Du fait de ces orientations différentes, les relations entre les deux partis ont présenté ces dernières années de nettes divergences. C'est pourquoi le RN s'efforce depuis peu de prendre davantage ses distances par rapport à l'AfD, jugée trop radicale[6].

Ces différences d'orientation stratégique contribuent à expliquer pourquoi le RN est aujourd'hui davantage intégré au paysage politique dominant que l'AfD, dont certaines sections régionales sont classées comme « assurément d'extrême droite ». Pendant longtemps, le scrutin majoritaire français a limité l'accès du RN à des fonctions de responsabilité, malgré la progression de ses résultats électoraux. Dans la plupart des cas, les autres partis se rassemblaient au second tour autour du concept de front/barrage républicain, afin d'empêcher une victoire du RN. Ces dernières années, cette logique de rassemblement anti-RN s'est toutefois progressivement érodée. Cette évolution s'est notamment manifestée par le rapprochement de certaines figures de la droite conservatrice avec le RN, à l'image d'Éric Ciotti, alors président du parti Les Républicains.

4 Cas Mudde, Populist Radical Right Parties in Europe. Cambridge : Cambridge University Press, 2007.

5 La rédaction de l'étude a été clôturée le 21 septembre 2026. Les documents publiés et les événements survenus après cette date n'ont pu être pris en compte dans l'analyse.

6 L'exemple le plus manifeste en a été donné au Parlement européen à l'occasion des élections européennes de 2024 : le RN a largement contribué à l'exclusion de l'AfD du groupe « Identité et démocratie » (ID), à la suite de propos de son candidat tête de liste, Maximilian Krah, relativisant le national-socialisme. C'est également sous la pression du RN que l'AfD n'a pas été admise au sein de l'alliance des « Patriotes pour l'Europe », constituée après les élections. Cf. Tagesschau, AfD findet Partner im EU-Parlament, 10 juillet 2024, https://www.tagesschau.de/ausland/europa/afd-eu-parlament-fraktion-100.html [16.07.2026].

Jusqu'à présent, la participation au gouvernement de l'AfD, au niveau fédéral ou à celui des Länder, a été empêchée par le concept de Brandmauer (le « mur coupe-feu ») : pour pouvoir accéder à des responsabilités gouvernementales, l'AfD doit pouvoir compter sur des partenaires de coalition. Or, jusqu'à présent, la quasi-totalité des autres partis représentés dans les parlements ont catégoriquement exclu toute coopération avec elle. Plusieurs facteurs, tels que de très bons résultats électoraux de l'AfD ou l'apparition de situations de crise politique, pourraient néanmoins, dans les années à venir, contribuer à l'érosion de ce « mur coupe-feu » et conduire à ce que l'AfD soit progressivement considérée comme un partenaire de coalition acceptable.

Démarche de l'étude et méthodologie

Il existe, en théorie, plusieurs possibilités pour le RN et/ou l'AfD en France et en Allemagne de participer à un gouvernement. La présente étude n'a toutefois pas pour objectif d'examiner des scénarios concrets, mais d'étudier les **orientations fondamentales des deux partis à l'égard des relations franco-allemandes** ainsi que les conséquences que celles-ci pourraient avoir sur les relations bilatérales, indépendamment de toute configuration politique particulière.

Le choix des domaines analysés dans la présente étude repose sur leur importance pour les relations franco-allemandes. Le chapitre 2 en pose les fondements à travers un panorama succinct de l'« acquis » franco-allemand. Le chapitre 3 aborde le système multiniveaux de la coopération franco-allemande et les institutions politico-administratives à l'échelon national, qui constituent l'épine dorsale des relations franco-allemandes (chapitre 3.1), avant d'examiner le niveau infranational (régions/Länder et communes) et la société civile (y compris le thème de la jeunesse et de la recherche scientifique) (chapitre 3.2). Le chapitre 4 analyse des secteurs politiques centraux : la politique étrangère, de sécurité et de défense (chapitre 4.1), ainsi que les politiques économique et financière, énergétique et climatique (chapitre 4.2). Compte tenu de la diversité des domaines et des thèmes abordés, ces différentes sous-parties ne retiennent que quelques exemples qui occupent une place particulièrement importante dans les positions des partis étudiés et pour lesquels des changements significatifs sont à prévoir ou, du moins, ne peuvent être exclus.

La méthode choisie est celle de l'analyse qualitative comparée. Elle s'appuie sur des sources primaires (programmes des partis, discours de dirigeantes et dirigeants politiques, documents parlementaires, entretiens informels) ainsi que sur la littérature scientifique et sur des analyses axées sur la pratique politique. Cette étude a pour objectif d'analyser les possibles répercussions sur les relations franco-allemandes d'une participation au pouvoir du RN ou de l'AfD. L'analyse est guidée par la conviction des autrices et des auteurs que la coopération franco-allemande doit avoir une place de premier plan dans la politique des deux pays. Ce positionnement résulte de l'histoire commune des deux pays et de l'importance capitale que revêtent des relations franco-allemandes étroites pour une Europe unie, paisible, démocratique et fonctionnelle.

2. Où en sont aujourd'hui les relations franco-allemandes ? Objectifs, défis et structures institutionnelles

La coopération de la France et de l'Allemagne depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale est un exemple unique et précieux de compréhension entre les peuples. La réconciliation des deux pays a été le premier jalon de l'intégration européenne dans les années 1950, dont elle a marqué le début. Dans les années 1970, caractérisées par de multiples crises, Français et Allemands ont largement contribué à approfondir la coopération entre pays au sein de la Communauté européenne. Dans les années 1980, le moteur franco-allemand a connu un apogée qui a abouti à l'instauration du marché intérieur, à la conclusion du traité de Maastricht et à la création de l'Union économique et monétaire.

Depuis la seconde moitié des années 1990, la dynamique de coopération a marqué le pas. La France et l'Allemagne sont aujourd'hui moins en mesure qu'auparavant de façonner le projet européen. Cette évolution s'explique, d'une part, par les transformations des rapports de force au sein de l'Union européenne, liées à la fin de l'ordre de l'après-guerre et aux élargissements successifs de l'Union, qui ont rendu les processus décisionnels plus complexes. D'autre part, les différences qui perdurent entre les structures politiques et économiques des deux pays, ainsi que les priorités divergentes fixées par chacun d'entre eux, entravent la coopération bilatérale. Malgré ces difficultés, la coopération franco-allemande demeure un facteur déterminant pour la réussite de l'UE, elle-même d'une importance vitale pour les deux pays.

L'« esprit de Toulon » et la réalité politique de 2026

Il n'est dès lors guère surprenant que la volonté politique de renforcer la coopération bilatérale soit régulièrement réaffirmée, comme ce fut encore le cas lors de l'entrée en fonction du chancelier fédéral Friedrich Merz. À l'occasion du Conseil des ministres franco-allemand (CMFA) réuni fin août 2025 à Toulon, le président Macron et le chancelier Merz ont promis une relance de l'amitié franco-allemande. Cette dernière devait servir de base aux décisions permettant d'améliorer la compétitivité et la sécurité de l'Europe. Le nouvel « esprit de Toulon » doit permettre aux deux pays de dépasser leurs divergences, notamment dans les domaines de l'énergie et de l'armement. L'objectif est de relever ensemble les grands défis technologiques, économiques, politiques et sécuritaires, tout en contribuant ainsi au renforcement de l'UE. Toutefois, des obstacles considérables s'opposent encore à une coopération constructive, comme l'ont montré la reprise du débat sur l'émission commune de dette européenne en février 2026 ainsi que l'échec des projets franco-allemands de développement d'un avion de combat commun, pièce maîtresse du Système de combat aérien du futur (SCAF ; voir également à ce sujet le chapitre 4.1. p. 26), en juin 2026.

Les deux gouvernements sont en outre soumis à de fortes pressions, tant sur le plan intérieur qu'en matière de politique étrangère, tandis que la fenêtre d'opportunité pour une coopération fructueuse semble limitée. Le président Macron, qui arrive au terme de son second mandat, n'a pas de majorité à l'Assemblée nationale et voit sa capacité d'action fortement restreinte par l'instabilité gouvernementale. L'ombre des élections présidentielles de 2027, qui pourraient déboucher sur une victoire du RN, plane sur cette fin de mandat.

Côté allemand, le succès de la coalition formée par l'Union chrétienne-démocrate d'Allemagne (CDU), l'Union chrétienne-sociale de Bavière (CSU) et le Parti social-démocrate d'Allemagne (SPD), avec le chancelier Merz à sa tête, est une condition impérative pour endiguer l'AfD. À l'issue des élections régionales de

septembre 2026 dans le Mecklembourg-Poméranie Occidentale et en Saxe-Anhalt, l'AfD est devenue la première force politique dans ces Länder, et en Saxe-Anhalt, elle pourrait même prochainement accéder au gouvernement. Dès mars 2026, le parti avait doublé le score qu'il avait obtenu en Bade-Wurtemberg et en Rhénanie-Palatinat par rapport au scrutin précédent.

L'« acquis » : fondements institutionnels de la coopération franco-allemande

Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, les premières institutions et les partenariats dans la perspective d'une réconciliation bilatérale ont été mis en place. Ce processus a été couronné par la signature du traité de l'Élysée le 22 janvier 1963, posant les bases d'un réseau de relations institutionnalisées unique au monde, tant sur le plan politico-administratif que sur celui de la société civile. Le traité prévoyait des consultations régulières entre les gouvernements, une collaboration en matière de politique étrangère, européenne et de sécurité ainsi que la création de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ).

Le traité prévoit en outre des consultations semestrielles entre les chefs d'État et de gouvernement. Il institue également des rencontres trimestrielles entre les ministres des Affaires étrangères et de la Défense, ainsi que des réunions de travail mensuelles entre hauts fonctionnaires. Dans le domaine de la culture et de l'éducation, un poste de plénipotentiaire chargé des affaires culturelles a été créé du côté allemand. D'autres instances ont ensuite vu le jour : le Conseil de défense et de sécurité, le Conseil économique et financier, le Haut Conseil culturel (1988) et le Conseil de l'environnement (1989). En 2001, le « processus de Blaesheim » a approfondi la coopération en instaurant des discussions informelles entre chefs d'État et de gouvernement et ministres des Affaires étrangères toutes les six à huit semaines.

La France et l'Allemagne ont franchi une nouvelle étape en 2003 en instituant des réunions régulières du Conseil des ministres franco-allemand et en nommant des Secrétaires généraux pour la coopération franco-allemande, assistés d'un adjoint issu du ministère des Affaires étrangères du pays partenaire. Ces derniers sont chargés de coordonner la coopération au niveau gouvernemental et ont un accès privilégié aux affaires gouvernementales du pays partenaire.

Le traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019 constitue le prolongement le plus récent du traité de l'Élysée et son élaboration a été largement influencée par les parlements des deux pays. En outre, en mars 2019, ils ont souligné l'importance croissante de la coopération parlementaire en concluant un accord spécifique en la matière. Au-delà du renforcement des mécanismes existants, le traité d'Aix-la-Chapelle a créé un cadre destiné à approfondir la coopération en matière de politique européenne ainsi qu'à développer la coopération au niveau infranational. Il prend également en compte la diversité croissante des acteurs aux niveaux local et régional, de même que l'importance grandissante des initiatives portées par la société civile. La création, en janvier 2020, du Comité franco-allemand de coopération transfrontalière (CCT), prévue par le traité d'Aix-la-Chapelle, répond quant à elle à l'intensité particulière de la coopération dans les régions frontalières ainsi qu'aux défis spécifiques auxquels celle-ci est confrontée.

Fonctionnalité et relations administratives

La réussite de la coopération bilatérale ne dépend pas seulement du nombre et de la diversité des institutions franco-allemandes dans les domaines politique, économique et sociétal, mais aussi de leur capacité à fonctionner efficacement. La stabilité de ces dispositifs repose sur leurs aptitudes à se réformer, ce qui rend nécessaire une évaluation critique et régulière des institutions.

Dans le domaine administratif, il convient notamment de souligner le développement particulièrement avancé des échanges de fonctionnaires, ainsi que l'existence de formations communes, telles que le programme de formation continue « Master of European Governance and Administration » (MEGA), destiné aux cadres supérieurs. Ces programmes permettent de se familiariser en profondeur avec les processus décisionnels de l'autre administration. Dans le domaine législatif, figurent notamment l'Assemblée parlementaire franco-allemande, créée en 2019, ainsi que le groupe d'amitié entre le Bundesrat et le Sénat, qui existe depuis 1996. L'interaction entre partis est toutefois moins étroite qu'on pourrait le souhaiter. Ce déficit s'explique par des orientations programmatiques divergentes, mais aussi par le rôle différent joué par les partis dans les systèmes politiques respectifs.

Concernant le domaine économique, il existe une multitude de liens institutionnels : outre les Chambres de commerce et d'industrie (depuis 1955 et 1957), les Rencontres d'Évian entre grandes entreprises françaises et allemandes depuis 1992 ainsi que de nombreux clubs d'affaires franco-allemands tels que le Club économique franco-allemand (CEFA, 2005), le Cercle Economique Franco-Allemand à Berlin (2012) et le Forum économique franco-allemand (2014) ou encore des réseaux économiques régionaux comme le Réseau d'Affaires Franco-Allemand du Languedoc (RAFAL, 2021) encouragent les échanges. L'Office franco-allemand pour la transition énergétique (OFATE, 2006) complète ce réseau.

Depuis 2020, les deux pays intensifient leur coopération dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA) ainsi que dans d'autres secteurs des hautes technologies (informatique quantique, technologies de défense, industrie 4.0) par le biais du réseau franco-allemand de recherche et d'innovation. En juin 2026, les deux institutions majeures dans le domaine de l'IA en France et en Allemagne, le Deutsches Forschungszentrum für Künstliche Intelligenz (DFKI) et l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria), ont signé un accord pour créer un centre franco-allemand dédié à l'IA[7].

Société civile, éducation et médias

Les étroites imbrications institutionnelles des sociétés civiles ont prouvé, en bravant les crises politiques, qu'elles formaient un socle solide pour les relations franco-allemandes. Depuis 1963, l'OFAJ a permis la rencontre de plus de dix millions de jeunes[8]. En accordant des contributions spéciales à l'OFAJ (1,6 million d'euros en 2025 ; 1,331 million d'euros en 2026), le gouvernement fédéral allemand témoigne de sa volonté de pérenniser ces échanges[9]. L'Université franco-allemande (UFA), créée en 1997, a constitué un

7 Deutsches Forschungszentrum für Künstliche Intelligenz (DFKI), Meilenstein für Europas digitale Souveränität : DFKI und Inria gründen deutsch-französisches Zentrum für KI, https://www.dfki.de/web/news/meilenstein-fuer-europas-digitale-souveraenitaet-dfki-und-inria-gruenden-deutsch-franzoesisches-zentrum-fuer-ki [16.07.2026].

8 Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ), Qu'est-ce que l'Office franco-allemand pour la Jeunesse ? https://www.ofaj.org/institution [16.07.2026].

9 Office franco-allemand pour la Jeunesse, Contributions spéciales du gouvernement allemand pour l'OFAJ, https://www.ofaj.org/actualites/contributions-speciales-du-gouvernement-allemand-pour-lofaj [17.07.2026].

réseau qui, en 2024, a accueilli près de 6000 participants dans des cursus binationaux[10]. Il existe aussi près de 3000 autres coopérations entre établissements du supérieur en dehors du réseau UFA, sans compter le programme d'échanges ProTandem pour la formation professionnelle et continue (depuis 1980)[11]. Enfin, les échanges sont particulièrement soutenus dans le domaine de la recherche, qu'il s'agisse des programmes de financement de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et de la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG, Fondation allemande pour la recherche), de projets communs menés dans un cadre européen, de coopérations directes entre établissements d'enseignement supérieur ou encore de nombreux projets de recherche conjoints dans le domaine spatial et des nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle, la fusion nucléaire, l'hydrogène et les batteries.

L'une des réalisations les plus emblématiques de la coopération franco-allemande est la chaîne culturelle ARTE (depuis 1990), dont l'objectif est de créer un espace médiatique européen et de renforcer une conscience européenne. Suite aux récentes décisions de Toulon, ARTE va poursuivre son développement pour devenir une plateforme médiatique européenne. Autre instrument fort d'une longue tradition pour renforcer le journalisme de qualité en Europe : le Prix Franco-Allemand du Journalisme, décerné depuis 1983 dans différentes catégories, qui récompense un travail journalistique de qualité sur des thèmes franco-allemands et européens.

Il convient également de mentionner les quelque 2 200 jumelages entre villes, les nombreuses associations franco-allemandes ainsi que les liens étroits qui unissent régions, Länder et districts. Le traité d'Aix-la-Chapelle a également tenu compte de l'importance majeure des relations au sein de la société civile en instituant le Fonds citoyen franco-allemand, qui soutient et finance des projets portés par celle-ci. En 2025, le Fonds disposait d'un budget de cinq millions d'euros[12].

Conclusion

Aucun autre couple de pays en Europe, et sans doute dans le monde, ne dispose de structures et d'institutions bilatérales aussi nombreuses et variées que la France et l'Allemagne. Elles sont l'expression d'une conviction portée par la société et la politique depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, selon laquelle il était du plus haut intérêt pour les deux pays, et plus largement pour l'Europe, de coopérer étroitement. Pour autant, leur pérennité ne saurait être tenue pour acquise : si, dans un contexte européen complexe, un désintérêt croissant pour le pays partenaire venait à se conjuguer avec l'influence grandissante des forces populistes et nationalistes dans le champ politique, même les relations franco-allemandes, en apparence si solides, pourraient en être durablement affectées.

Bien que les traités de droit international perdurent, le remplacement des titulaires de postes clés et la réduction des moyens financiers pourraient entraîner un affaiblissement durable et une mise en péril de la coopération franco-allemande. En outre, la diversité des structures de coopération franco-allemande dans les domaines culturel et de la société civile offre de multiples possibilités d'infiltration et d'instrumentalisation par des forces nationalistes et eurosceptiques.

10 Université franco-allemande, Qu'est-ce que l'UFA ?, https://www.dfh-ufa.org/fr/?noredirect=fr_FR [16.07.2026].
11 Deutsch-französisches Portal / Portail franco-allemand, Éducation, https://france-allemagne.fr/fr/culture-education-sciences/education-et-recherche/education [16.07.2026].
12 Fonds citoyen franco-allemand, Le Fonds citoyen voit son budget doubler, 22.06.2022, https://www.fondscitoyen.eu/actualites/le-fonds-citoyen-voit-son-budget-doubler-931 [17.07.2026]

Les médias, la culture et la recherche jouent un rôle particulièrement important dans la préservation de la démocratie. De manière générale, on constate déjà, dans d'autres pays, de nombreux cas de verrouillage d'espaces culturels au moyen de restrictions du pluralisme des médias, si important pour le bon fonctionnement de la démocratie, et de la liberté de la presse, sans compter les atteintes à la liberté scientifique et les entraves aux échanges internationaux pourtant essentiels à la science. Les institutions franco-allemandes ne sont pas, par principe, à l'abri de telles évolutions.

Les médias publics sont particulièrement vulnérables aux pressions autoritaires, car ils dépendent de financements d'État ou réglementés par l'État pour remplir leur mission d'information. C'est notamment pour cette raison que ces médias observent avec inquiétude l'influence croissante des mouvements nationalistes. En Allemagne, le financement et l'organisation de ces médias sont du ressort des Länder, qui sont actuellement engagés dans un long conflit autour du montant de la redevance audiovisuelle. La décision de la Cour constitutionnelle fédérale sur cette question est encore attendue. En France, le système de financement des médias publics s'est politisé avec le transfert au Parlement du pouvoir de décision en matière de financement. Une majorité parlementaire d'extrême droite pourrait ainsi restreindre considérablement la marge de manœuvre des médias publics.

Compte tenu du principe de financement à parts égales par la France et l'Allemagne, qui s'applique à ARTE comme à d'autres institutions culturelles ou scientifiques (comme par exemple l'UFA), une réduction unilatérale des financements dans l'un des deux pays aurait également des répercussions sur le partenaire. ARTE occupe toutefois, en tant que chaîne européenne, une position particulière, lui conférant une certaine protection face à des critiques ou à des restrictions trop importantes. Cet exemple montre que l'européanisation peut constituer une forme de protection contre des interventions excessives à l'échelle nationale, non seulement dans le domaine des médias, mais aussi dans d'autres secteurs des échanges culturels et de la société civile.

3. Conséquences sur le système multiniveaux de la coopération franco-allemande

3.1 Mécanismes de coopération entre la France et l'Allemagne au niveau national

Comme l'a montré le chapitre précédent, les relations franco-allemandes reposent sur un réseau dense de mécanismes de coopération et d'institutions, fondé sur deux traités de droit international. Cet ensemble favorise une étroite concertation politique, des liens structurels, ainsi que la résolution précoce des conflits. Dans ce contexte, il convient d'examiner la manière dont le RN et l'AfD appréhendent ces différents instruments de coopération.

Le traité d'Aix-la-Chapelle, qui constitue le cadre de référence le plus récent et l'un des principaux fondements de cette coopération, occupe une place centrale dans l'analyse. Le Conseil des ministres franco-allemand et l'échange de fonctionnaires seront également examinés, ces deux instruments permettant une concertation directe entre les gouvernements. L'Assemblée parlementaire franco-allemande (APFA) revêt également un intérêt particulier pour cette étude, puisque le RN et l'AfD y sont déjà amenés à interagir entre eux ainsi qu'avec d'autres partis du pays partenaire, bien qu'ils n'exercent à ce jour aucune responsabilité gouvernementale. Le choix de ces trois instruments permet ainsi de couvrir plusieurs dimensions essentielles de la coopération franco-allemande : ses fondements conventionnels, la coordination entre les exécutifs et la coopération parlementaire.

Traité d'Aix-la-Chapelle

Positions du RN et de l'AfD

La position du RN à l'égard du traité d'Aix-la-Chapelle doit principalement être appréciée à partir des prises de position de plusieurs figures importantes du parti. En 2019, le RN n'était en effet représenté ni au Sénat ni au sein de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, si bien que les sources parlementaires permettant de documenter sa position sont peu nombreuses [13]. Des responsables du RN comme Marine Le Pen et Jordan Bardella ont critiqué ce traité, en particulier dans les médias, en le qualifiant de « mondialiste » et d'« européiste »[14] et en remettant en cause son utilité[15]. Selon Marine Le Pen, il favoriserait une dérèglementation au détriment des travailleurs français et entraînerait une perte de souveraineté nationale, en particulier en matière de politique étrangère et de défense.

Par ailleurs, la représentante du RN se montre sceptique à l'égard de l'approfondissement de la coopération transfrontalière prévu par le traité. Elle estime que certaines innovations institutionnelles comme l'instauration du Comité franco-allemand de coopération transfrontalière pourraient renforcer l'influence

13 Concernant les débats pertinents (sans participation du RN), voir Assemblée nationale, Compte rendu de la première séance du jeudi 3 octobre 2019, https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/seance/session-ordinaire-de-2019-2020/premiere-seance-du-jeudi-03-octobre-2019 [17.07.2026] ; Assemblée nationale, Compte rendu de la Commission des affaires étrangères – Examen et vote sur le projet de loi autorisant la ratification du traité franco-allemand de coopération et d'intégration (n° 2113), séance du mercredi 17 juillet 2019, https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion_afetr/l15cion_afetr1819080_compte-rendu.pdf [17.07.2026] ; Sénat français, Séance publique du mercredi 3 juillet 2019 (après-midi), https://videos.senat.fr/video.1247982_5d1c95941f0b4.seance-publique-du-3-juillet-2019-apres-midi [17.07.2026].

14 Chaîne YouTube officielle de Marine Le Pen : https://www.youtube.com/watch?v=Dy9bv9VlfUA [17.07.2026].

15 Jordan Bardella, interview sur franceinfo, 24 janvier 2019 (https://www.dailymotion.com/video/x7178ky [17.07.2026] (disponible seulement en France).

allemande, notamment en Alsace. Il est à cet égard notable que le RN ne soit jusqu'à présent pas représenté au sein du CCT. Les membres français du Comité sont en effet désignés en fonction de la proximité géographique de leur circonscription avec la frontière, et non de la taille de leur groupe parlementaire, comme c'est le cas du côté allemand. À plus long terme, certaines réformes territoriales pourraient avoir des répercussions sur la composition institutionnelle du CCT, en particulier une éventuelle sortie de l'Alsace de la région Grand Est, projet actuellement soutenu par le RN.

Du côté allemand, la critique du traité d'Aix-la-Chapelle est surtout venue des rangs parlementaires. Le député au Bundestag Norbert Kleinwächter a notamment critiqué la clause de défense mutuelle contenue dans le traité, estimant qu'elle allait au-delà des dispositions de l'OTAN et de l'UE et qu'elle pourrait contraindre l'Allemagne à apporter un soutien de grande ampleur à la France[16]. En outre, l'AfD a remis en cause l'utilité du Fonds citoyen franco-allemand et d'autres instruments nouvellement créés. Elle a par ailleurs critiqué la transformation des économies nationales prévue pour favoriser le développement durable, la santé mondiale ainsi que la protection de l'environnement et du climat[17], jugeant ces orientations peu légitimes sur le plan démocratique.

Au Bundestag, le groupe parlementaire AfD a voté contre la loi de mise en œuvre du traité et a demandé que certaines de ses dispositions centrales soient réexaminées. Les présidents du parti de l'époque, Alice Weidel et Alexander Gauland, ont eux aussi dénoncé ce qu'ils considéraient comme un rapprochement trop exclusif entre l'Allemagne et la France, au détriment d'autres États membres de l'Union européenne[18].

16 Bundestag allemand 2019, 115e séance, compte rendu de séance 19/115, p. 14175 sq, https://dserver.bundestag.de/btp/19/19115.pdf [17.07.2026].
17 Cf. article 18 du traité d'Aix-la-Chapelle.
18 Alice Weidel et Alexander Gauland, Der deutsch-französische Aachener Vertrag entfremdet uns von anderen Europäern, https://www.afd.de/weidel-gauland-der-deutsch-franzoesische-aachener-vertrag-entfremdet-uns-von-anderen-europaeern/, 22 janvier 2019, [17.07.2026].

À l'heure actuelle, cette position reste globalement inchangée. Dans un discours prononcé au Bundestag pour le cinquième anniversaire du traité, en janvier 2024, Norbert Kleinwächter a dressé le tableau d'un partenariat conflictuel malgré l'approfondissement de son cadre institutionnel. Il a notamment souligné des déficits au niveau de la coopération énergétique et policière, ainsi qu'en matière d'apprentissage de la langue du partenaire[19]. Une « question parlementaire écrite » du groupe parlementaire AfD début 2026 abordait surtout le rapport coût/bénéfice de la coopération franco-allemande[20].

Contrairement au RN, l'AfD est représentée au sein du CCT depuis 2025. Le député au Bundestag qui l'y représente a jusqu'à présent adopté une attitude plutôt réservée et critique à l'égard du gouvernement, sans manifester de volonté particulière de contribuer activement aux travaux du Comité[21]. Dans l'ensemble, compte tenu de son rôle essentiellement tourné vers la coordination et du caractère non contraignant de ses résolutions, le CCT ne semble jusqu'à présent revêtir qu'une importance limitée pour l'AfD.

Conséquences possibles d'une participation gouvernementale

Le traité d'Aix-la-Chapelle est juridiquement contraignant au regard du droit international, mais sa portée est avant tout politique et programmatique. Sa mise en œuvre repose moins sur des mécanismes exécutoires que sur la volonté politique, la coopération institutionnelle et les programmes communs. Dans ce contexte,

19 Bundestag allemand, discours de Norbert Kleinwächter (AfD), in : 147e séance, compte rendu de séance 20/147, 18 janvier 2024, p. 18644–18646, https://dserver.bundestag.de/btp/20/20147.pdf [17.07.2026].
20 Bundestag allemand, question parlementaire écrite de la fraction AfD, document imprimé 21/3677, 15 janvier 2026, https://dserver.bundestag.de/btd/21/036/2103677.pdf [16.07.2026].
21 C'est ce qu'a indiqué un membre du CCT lors d'un entretien informel et anonyme.

les critiques formulées par l'AfD et le RN revêtent une importance politique particulière. Les deux partis mettent en garde contre un possible affaiblissement de la souveraineté nationale sous l'effet du traité et critiquent notamment les dimensions financières et institutionnelles de la coopération. Une dénonciation formelle du traité paraît certes peu probable, celle-ci ne pouvant intervenir que d'un commun accord ou en cas de violation grave du traité par l'une des parties. Mais certains instruments de coopération pourraient néanmoins être fragilisés, notamment par des réductions budgétaires ou des réexamens parlementaires. Des instruments tels que le Fonds citoyen franco-allemand seraient vraisemblablement parmi les plus exposés. Un scénario dans lequel le traité demeurerait formellement en vigueur tandis que certains instruments concrets de coopération seraient réduits ou affaiblis apparaît donc plausible.

S'agissant du CCT, la situation semble quelque peu différente. Compte tenu des difficultés de coordination auxquelles le Comité est déjà confronté (par ex. le très grand nombre de structures régionales dont les compétences se chevauchent) et de l'intérêt limité que lui accordent actuellement les deux partis, il paraît peu probable que ceux-ci s'y investissent davantage qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent.

Conseil des ministres franco-allemand (CMFA) et coopération entre fonctionnaires

L'imbrication étroite des deux exécutifs, grâce au CMFA et à la coopération entre fonctionnaires, vise à renforcer la concertation entre les deux plus grands États membres de l'Union européenne, à faciliter le règlement des différends et à favoriser l'émergence d'initiatives en faveur de l'intégration européenne.

La tenue d'un CMFA et le choix de sa date dépendent de l'agenda politique des gouvernements français et allemand. Dans la pratique, contrairement à ce qui avait été initialement prévu, le Conseil se réunit moins de deux fois par an. Cela tient, d'une part, au fait que la coopération dans le cadre de l'Union européenne assure déjà des contacts étroits et réguliers entre les deux gouvernements. D'autre part, le CMFA fait parfois l'objet de critiques : les réunions rassemblant l'ensemble des ministres auraient en partie une portée essentiellement symbolique, tout en mobilisant des ressources importantes sans nécessairement donner une impulsion significative à l'élaboration de politiques communes.

La coopération au niveau administratif est, quant à elle, moins influencée par l'actualité politique. Elle prend des formes très diverses, allant des contacts bilatéraux personnels et des groupes de travail communs au détachement de fonctionnaires de liaison. L'échange de fonctionnaires témoigne d'une grande marque de confiance dans la coopération bilatérale : des fonctionnaires français travaillent pendant environ un an au sein d'un ministère allemand, et inversement. Donner accès aux processus internes du ministère partenaire ainsi qu'à certaines informations non publiques suppose en effet une confiance réciproque importante. De nombreuses administrations participent à ces échanges, les liens étant particulièrement étroits entre les ministères des Affaires étrangères et des Finances. Cette mise en réseau permet non seulement de mieux comprendre les processus décisionnels dans le pays partenaire, mais aussi de nouer des contacts directs et durables, susceptibles de maintenir le dialogue et de faciliter le règlement des différends lorsque les relations entre les gouvernements peuvent se tendre.

Positions du RN et de l'AfD et conséquences possibles d'une participation gouvernementale

Ni le RN ni l'AfD ne se sont exprimés jusqu'à présent au sujet du CMFA ou de la coopération entre fonctionnaires, de sorte qu'il paraît difficile de tirer des conclusions hâtives. Il est néanmoins possible de s'attendre, en cas de participation gouvernementale de l'un des deux partis, à ce que la coopération entre les exécutifs devienne davantage ponctuelle, plus sélective et, dans l'ensemble, plus instable. Les deux partis se montrent en effet sceptiques à l'égard du multilatéralisme et des structures internationales qui lui sont associées et défendent une politique étrangère fortement centrée sur la souveraineté nationale.

Les conseils des ministres continueraient vraisemblablement à se tenir dès lors qu'ils serviraient les intérêts politiques des deux gouvernements. Le degré élevé d'institutionnalisation des relations bilatérales, les interdépendances liées à l'appartenance commune à l'Union européenne, l'intensité des relations économiques ainsi que l'accroissement des tensions géopolitiques rendent en effet indispensable le maintien d'un niveau minimal de concertation entre les exécutifs. La principale menace pour la coopération – dans l'hypothèse où un gouvernement d'extrême droite dans l'un des deux pays devrait composer avec un gouvernement de centre dans l'autre – viendrait du national-populisme et des différences idéologiques entre les deux pays, qui pourraient entraîner des conflits rhétoriques et une prise de distance à l'égard du pays partenaire.

Certaines routines de coopération au niveau exécutif pourraient, du moins dans un premier temps, favoriser le maintien du dialogue. Certaines pratiques bien établies, comme celle qui veut qu'un chef d'État ou de gouvernement nouvellement élu ou nommé effectue sa première visite officielle à l'étranger dans le pays partenaire, créent une forme de contrainte politique et pourraient ainsi inciter les deux gouvernements à poursuivre leur coopération. Les canaux existants et les mécanismes de concertation entre fonctionnaires pourraient eux aussi continuer à jouer leur rôle, à condition d'être entretenus.

À plus long terme, la coopération administrative risquerait toutefois de se détériorer. L'apparition d'une méfiance réciproque à l'égard des objectifs et des mesures de l'autre gouvernement pourrait, à moyen terme, remettre en cause ces formats de coopération. Les échanges de fonctionnaires, qui reposent essentiellement sur la confiance mutuelle, seraient particulièrement vulnérables. Dans l'ensemble, les relations entre les gouvernements risqueraient ainsi de se dégrader, tandis que les liens institutionnels s'affaibliraient.

Assemblée parlementaire franco-allemande (APFA)

Avec ses 100 députés, dont 50 français et 50 allemands, l'APFA est une instance unique en son genre, qui témoigne d'une parlementarisation accrue des relations bilatérales. Depuis le lancement de ses travaux en 2019, et malgré le caractère juridiquement non contraignant de ses délibérations, l'APFA s'efforce de rapprocher les positions françaises et allemandes et de favoriser ainsi l'intégration européenne. En 2024 et 2025, l'Assemblée a toutefois été paralysée en raison des élections nationales en France et en Allemagne et n'a pu se réunir de nouveau qu'en juin 2025, après une interruption d'un an et demi.

Positions du RN et de l'AfD

Les deux partis portent un regard critique sur l'APFA et s'étaient prononcés en 2019 contre sa création[22]. L'AfD estimait que les « parlements supranationaux » comme l'APFA placeraient les parlements nationaux sous tutelle [23]. En dépit de leur hostilité, les deux partis participent activement aux séances plénières et aux réunions du bureau. Il arrive que l'AfD remette en question certaines règles du règlement intérieur, son objectif étant manifestement de renforcer le rôle des parlements nationaux au sein de l'APFA. Lors des débats en séance plénière, les deux partis font régulièrement entendre leur voix à travers des protestations polémiques. On ne peut toutefois pas parler d'un blocage par absentéisme, ni de perturbations massives. Au contraire, le RN et l'AfD se sont fait remarquer, ces derniers temps, par une présence importante, presque systématique, alors même qu'ils s'opposent à un approfondissement de l'intégration franco-allemande et souhaitent essentiellement préserver le lien symbolique, comme le montrent leurs interventions au sein de l'APFA.

Si l'AfD a envoyé des représentants à l'APFA dès sa création, le RN n'y est présent que depuis les élections législatives françaises de 2022, date à laquelle il a obtenu son propre groupe à l'Assemblée nationale. Du fait de la montée en puissance des deux partis au niveau national, les délégations de l'AfD et du RN se sont considérablement étoffées au cours des dernières années. Fortes de 11 députés pour le RN et de 12 pour l'AfD, elles représentent actuellement près d'un quart des membres de l'Assemblée. Leur poids au sein de l'APFA est tel que les groupes de la majorité doivent veiller à assurer une présence suffisante pour garantir leur majorité lors des votes.

Il est intéressant de noter que les deux partis d'extrême droite ne coopèrent actuellement pas entre eux. Par le passé, le RN et l'AfD déposaient régulièrement des propositions communes, qui doivent impérativement être binationales au sein de l'APFA. Cette configuration ne s'est plus produite depuis les élections législatives françaises de 2024. Cela pourrait notamment s'expliquer par le renouvellement de la présidence et des membres de la délégation française, puis également de la délégation allemande, qui a fait disparaître certains liens personnels de confiance. Mais cela tient surtout au fait que, depuis les élections européennes de 2024, le RN refuse de coopérer avec l'AfD au niveau européen (voir introduction, p. 7, note de bas de page no. 6). Il est probable que ce refus ait aussi des répercussions au niveau de l'APFA.

Conséquences possibles d'une participation gouvernementale

Dans l'hypothèse où le RN et/ou l'AfD accèderaient ou participeraient au gouvernement, trois scénarios sont envisageables. Le premier – la suppression officielle de l'APFA – est jugé peu probable, car elle serait inutile : un blocage de l'assemblée permettrait d'atteindre le même objectif. Le deuxième scénario semble plus probable : l'APFA ne se réunirait plus parce qu'elle ne serait plus considérée comme importante et qu'il

22 Assemblée nationale, Compte rendu de la séance du lundi 11 mars 2019, https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/seance/session-ordinaire-de-2018-2019/premiere-seance-du-lundi-11-mars-2019#1642571 [17.07.2026] ; Bundestag 2019, Namentliche Abstimmung zum Deutsch-Französischen Parlamentsabkommen, https://www.bundestag.de/parlament/plenum/abstimmung/abstimmung/?id=589 [15.07.2026].

23 Norbert Kleinwächter, Deutsch-Französische Freundschaft ist schwer beschädigt (l'amitié franco-allemande est gravement endommagée), chaîne YouTube du groupe parlementaire AfD au Bundestag, https://www.youtube.com/watch?v=jKJoyKJy2uo&t=7s, 21 janvier 2021 [17.07.2026].

deviendrait trop difficile de parvenir à un accord avec le partenaire sur les thèmes, les textes et les réunions. Un troisième scénario pourrait consister à maintenir l'Assemblée comme une façade de la coopération internationale. Dans ce cas, les partis d'extrême droite pourraient utiliser l'APFA pour imposer leurs thèmes, et s'en servir comme d'un instrument politique de légitimation.

De manière générale, la participation et la coopération au sein de l'APFA dépendent de la présence, dans les gouvernements français et allemand, de partis partageant les mêmes intérêts et les mêmes valeurs. C'est à cette condition que les ordres du jour peuvent être déterminés et les délibérations adoptées. Autre aspect jouant un rôle : la manière dont l'AfD et le RN collaborent à d'autres échelons – ou ne collaborent pas, comme c'est le cas actuellement au Parlement européen.

Conclusion

L'analyse montre que la coopération franco-allemande, nonobstant la densité de son cadre institutionnel, n'est pas à l'abri de remises en cause politiques. Des partis d'extrême droite comme le RN et l'AfD considèrent des instruments centraux tels que le traité d'Aix-la-Chapelle et l'APFA avant tout sous l'angle de la souveraineté nationale et selon une logique de coûts et de bénéfices. Si le RN et/ou l'AfD devaient accéder à des responsabilités gouvernementales, il est probable que l'existence formelle de ces institutions ne serait pas remise en cause. Leur fonctionnement concret et leur portée politique pourraient toutefois en pâtir.

Dans ce cas précis, on assisterait plus probablement à un détricotage progressif des relations qu'à une rupture brusque : la coopération deviendrait plus sélective, davantage marquée par les intérêts propres des deux gouvernements et surtout maintenue à titre symbolique, tandis que les projets concrets d'intégration pourraient perdre de l'importance. Le maintien des structures formelles pourrait ainsi conduire, à moyen terme, à une érosion fonctionnelle de la coopération.

3.2 Coopération entre la France et l'Allemagne aux niveaux infranational et de la société civile

La société doit constituer le socle des relations franco-allemandes : ce leitmotiv guide la coopération, qui repose largement sur des partenariats entre acteurs de la société civile au niveau infra-étatique. Celle-ci s'appuie aussi bien sur des initiatives informelles que sur des structures de coopération durablement institutionnalisées. La coopération de la société civile dépend toutefois du cadre national étatique, notamment des dispositions juridiques, du soutien politique et des financements publics. Parallèlement, des facteurs d'influence indirects, tels que la définition des priorités politiques ou les débats publics, exercent également une influence sur cette coopération. En ce sens, des partis d'extrême droite tels que le RN ou l'AfD influent déjà en partie sur les relations franco-allemandes, même sans participation formelle au gouvernement.

Toutes les formes de coopération infranationale dépendent dans une large mesure de financements publics ou privés. Les réductions budgétaires, auxquelles les partis actuellement au pouvoir ont déjà recours dans les deux pays en invoquant les fortes contraintes pesant sur les finances publiques, affectent sensiblement cette forme de coopération. La réduction par le gouvernement français, en 2026, des crédits alloués à l'Université franco-allemande en est un exemple concret.

Les échanges de jeunes, les jumelages de communes et les partenariats régionaux, ainsi que l'enseignement supérieur et la recherche seront examinés à titre d'exemple. Ces trois domaines centraux de la coopération franco-allemande se distinguent par leur degré d'institutionnalisation et leur dépendance à l'égard des décisions politiques.

Les échanges de jeunes

Depuis le traité de l'Élysée, les échanges de jeunes sont considérés comme un pilier central de la réconciliation et de l'amitié franco-allemandes (voir chapitre 2). L'intérêt réciproque a toutefois sensiblement diminué au cours des dernières décennies, notamment en raison du recul de l'apprentissage de la langue du pays partenaire parmi les jeunes des deux pays[24].

Positions du RN et de l'AfD

Ni l'AfD ni le RN n'accordent, dans leur programme, une grande importance aux échanges internationaux de jeunes. Les conséquences possibles d'une participation gouvernementale découlent donc moins de projets explicites de ces partis que de leurs orientations politiques générales, notamment d'une orientation nationale plus marquée, du rejet d'un approfondissement de l'intégration européenne ainsi que d'un changement de priorités en matière de politique éducative et culturelle. L'AfD et le RN ne rejettent pas fondamentalement les échanges internationaux mais conçoivent l'« entente entre les peuples » avant tout comme une coopération entre nations souveraines et culturellement autonomes, et non comme un projet d'intégration supranationale. Des concepts tels que « l'Europe des nations » ou « l'Europe des patries » jouent un rôle central pour les deux partis.

Conséquences possibles d'une participation gouvernementale

Les réductions budgétaires pourraient principalement concerner les domaines jugés moins prioritaires sur le plan politique ou moins compatibles avec les

24 Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) (éd.), Contextes et défis de l'apprentissage de la langue du partenaire dans une Europe multilingue, 2023, https://www.ofaj.org/sites/default/files/media/panorama-6-contextes-et-defis-de-lapprentissage-de-la-langue-du-partenaire-dans-une-europe-multiling.pdf [17.07.2026].

orientations idéologiques des partis. Cette tendance était déjà perceptible lors des négociations budgétaires à l'Assemblée nationale, au cours desquelles le RN a notamment réclamé des réductions des crédits destinés aux associations, à la culture et aux collectivités territoriales[25]. En Allemagne, l'AfD utilise des instruments parlementaires (par exemple les « questions parlementaires écrites ») pour examiner spécifiquement certains formats de coopération internationale. Elle ne rejette pas en bloc les relations franco-allemandes, mais critique l'utilisation des fonds publics, notamment pour des projets issus du traité d'Aix-la-Chapelle, ainsi que certaines orientations de la politique éducative, en particulier en matière d'apprentissage des langues[26].

Dans le domaine des échanges de jeunes, la dépendance vis-à-vis du contexte politique varie selon la structure porteuse. Les principales institutions bilatérales sont l'OFAJ ainsi que le Fonds citoyen franco-allemand – même si ce dernier ne se limite pas aux questions de jeunesse –, tous deux financés et pilotés de manière paritaire sur la base du traité de l'Élysée et de celui d'Aix-la-Chapelle. Cette structure limite les influences politiques unilatérales et garantit une certaine stabilité, tout en rendant ces institutions dépendantes des priorités budgétaires et thématiques des deux gouvernements.

Des programmes de l'UE comme Erasmus+ dans les domaines scolaire et universitaire offrent une stabilité supplémentaire grâce à leurs cycles pluriannuels, mais restent indirectement tributaires des États membres pour leur financement et leur mise en œuvre. Le positionnement eurosceptique de l'AfD et du RN pourrait donc, à terme, avoir des répercussions sur l'élaboration des futures générations de programmes et sur le budget de l'UE.

Outre ces structures binationales et supranationales, il existe des programmes nationaux destinés à promouvoir les échanges et l'apprentissage des langues[27]. Dans le système éducatif fédéral allemand, ceux-ci sont mis en œuvre de manière décentralisée, tandis qu'en France leur organisation est généralement plus centralisée. Une influence politique accrue se traduirait donc différemment selon le pays : en France, le gouvernement pourrait intervenir directement sur les contenus, les priorités et le financement, tandis qu'en Allemagne, l'influence du gouvernement fédéral sur la politique éducative des Länder est plus limitée et davantage indirecte. En plus des institutions publiques, les échanges franco-allemands de jeunes sont aussi portés par des acteurs de la société civile tels que les associations, les jumelages de villes et les initiatives locales. Si ces structures sont organisées de manière décentralisée, elles restent fortement dépendantes des financements publics. Une modification des priorités politiques à la suite d'un changement de gouvernement aurait donc principalement des effets indirects, à travers les subventions accordées et l'orientation des programmes.

25 Clément Guillo, Budget 2025 : le RN propose des coupes drastiques, au détriment de l'environnement, des collectivités et des missions de l'Etat, in : Le Monde, 17 octobre 2024, https://www.lemonde.fr/politique/article/2024/10/17/budget-2025-le-rn-propose-des-coupes-drastiques-au-detriment-de-l-environnement-des-collectivites-et-des-missions-de-l-etat_6353944_823448.html [16.07.2026].

26 Bundestag allemand, question parlementaire écrite du groupe parlementaire AfD, document imprimé 20/9451, 22 novembre 2023, https://dserver.bundestag.de/btd/20/094/2009451.pdf [16.07.2026] ; Bundestag allemand, question parlementaire écrite du groupe parlementaire AfD, document imprimé 21/3677, 15 janvier 2026, https://dserver.bundestag.de/btd/21/036/2103677.pdf [17.07.2026].

27 En Allemagne, par exemple, à travers le programme d'assistanat en langues étrangères ou l'initiative PASCH (« Les écoles, partenaires de l'avenir ») ; en France, à travers le programme des Assistants de langue ou l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

Jumelages communaux et partenariats régionaux

Positions du RN et de l'AfD

La coopération communale et régionale entre la France et l'Allemagne ne joue jusqu'à présent (quasiment) aucun rôle dans les programmes de l'AfD et du RN, même si les acteurs d'extrême droite gagnent en importance au niveau communal dans les deux pays, notamment en raison du nombre croissant de mandats et de mairies détenus par le RN en France. Les expériences faites au niveau local dans les relations avec des acteurs d'extrême droite peuvent fournir des indications sur les évolutions susceptibles de se produire en cas de participation ultérieure du RN ou de l'AfD au gouvernement à l'échelon national.

Conséquences possibles d'une participation gouvernementale

Ni le RN ni l'AfD ne remettent fondamentalement en cause les jumelages franco-allemands existants. Certains d'entre eux font toutefois l'objet de critiques pour des raisons budgétaires. Ainsi, en 2025, le groupe AfD au conseil municipal de Pirmasens a critiqué le jumelage avec Poissy, le qualifiant de « coûteux et éloigné des citoyens »[28]. Si, en cas de participation à un gouvernement national, les partis d'extrême droite réduisaient les moyens consacrés aux jumelages, les relations entre les sociétés civiles en pâtiraient d'autant plus si le financement du Fonds citoyen franco-allemand était parallèlement remis en cause. Un tel scénario est tout à fait envisageable, les deux partis ayant, à l'époque, fait campagne contre la ratification du traité d'Aix-la-Chapelle. Le RN avait même dénoncé une « trahison » et affirmé qu'en vertu de ce traité, l'Alsace serait « vendue » à l'Allemagne sous prétexte de créer un eurodistrict[29].

Depuis lors, il apparaît toutefois que les sections et responsables politiques du RN issus des régions frontalières défendent, du moins en partie, les intérêts des Français vivant dans ces territoires. C'est ainsi qu'en 2020, l'eurodéputé Dominique Martin a protesté contre le désavantage fiscal subi par les travailleurs frontaliers concernant les indemnités de chômage partiel versées pendant la pandémie de Covid-19. Il a également critiqué l'« arnaque fiscale » de l'UE que constituerait l'importation de voitures allemandes utilisées comme véhicules de fonction. Son collègue de parti Kévin Pfeffer, élu de Forbach, s'est quant à lui engagé comme rapporteur du projet de loi en faveur de la création d'une compagnie de gendarmerie fluviale franco-allemande sur le Rhin. Dans cette perspective, il n'est pas exclu que le RN ou l'AfD continuent à soutenir la coopération transfrontalière, voire son approfondissement, du moins lorsque celle-ci profite directement à leurs électeurs.

Un pragmatisme comparable pourrait également prévaloir à l'égard des jumelages existants, dans la mesure où ceux-ci peuvent contribuer à la normalisation politique et à la légitimation des partis d'extrême droite. Il existe déjà des exemples de communes dans lesquelles des groupes politiques AfD et/ou RN importants mettent en avant le succès de jumelages franco-allemands pour nouer ou développer des relations comparables avec d'autres pays. Ainsi, le groupe AfD de Spremberg espérait que le jumelage scellé, en 2024,

28 Klaus Kadel-Magin, Städtepartnerschaft mit Poissy: AfD fordert mehr Bürgernähe, in : Die Rheinpfalz, 13 novembre 2025 https://www.rheinpfalz.de/lokal/pirmasens_artikel,-st%C3%A4dtepartnerschaft-mit-poissy-afd-fordert-mehr-b%C3%BCrgern%C3%A4he-_arid,5831762.html [16/07/2026].

29 Philippe Olivier, Traité d'Aix-la-Chapelle : petits arrangements – grande trahison, https://rassemblementnational.fr/post/traite-daix-la-chapelle-petits-arrangements-grande-trahison, dernière consultation le 17/07/2026 ; voir aussi Éditorial, Traité d'Aix-la-Chapelle : les élucubrations de Marine Le Pen et Nicolas Dupont-Aignan, in : Le Monde, 22 janvier 2019 https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/01/22/traite-d-aix-la-chapelle-laissez-en-paix-l-alsace-et-la-lorraine_5412668_3232.html [16.07.2026].

entre cette commune du Brandebourg et Mars-la-Tour donnerait un nouvel élan aux relations avec la ville russe de Jeleznogorsk. Lorsque Steve Briois (RN) a été élu maire de la ville d'Hénin-Beaumont en 2014, la ville jumelle de Herne considérait que le jumelage était condamné à s'arrêter. Une fois élu, le maire RN s'est toutefois déclaré fermement attaché à ce jumelage, tout en souhaitant établir parallèlement un nouveau partenariat avec une commune russe, projet qui n'a finalement pas abouti[30].

Pour le RN et l'AfD, des jumelages au niveau communal et régional avec l'Autriche, l'Italie et les pays du groupe de Visegrád pourraient également présenter un intérêt, dans l'optique de développer des liens avec les partis d'extrême droite de ces pays[31]. Ce type de mise en réseau se pratique déjà aujourd'hui par le biais des jumelages franco-allemands de communes : des élus municipaux d'extrême droite cherchent à entrer en contact avec des personnes partageant leurs idées dans la ville jumelle et ses environs. Certaines associations rapportent avec inquiétude avoir fait l'objet de tentatives d'infiltration menées par des individus ou des groupes d'extrême droite du pays partenaire, avec l'appui d'acteurs locaux partageant les mêmes orientations, dans le but de les instrumentaliser à des fins idéologiques.

L'expérience montre que les communes, dont les villes jumelles sont dirigées par des partis d'extrême droite, adoptent généralement une attitude attentiste et maintiennent dans un premier temps leurs jumelages. Lorsque les relations entre deux communes jumelées se détériorent sur le plan politique, les acteurs qui ne relèvent pas de l'extrême droite cherchent à préserver, voire à renforcer, les échanges au niveau de la société civile, notamment par l'intermédiaire d'associations, d'établissements scolaires ou de réseaux économiques[32]. Lorsque la coopération politique devient particulièrement difficile, ils cherchent des voies alternatives, par exemple en passant par les chambres de commerce ou les clubs d'affaires, afin de maintenir le contact avec des acteurs partageant des orientations politiques proches dans la ville partenaire et ses environs.

Au niveau régional également, les responsables actuellement au pouvoir cherchent à anticiper l'éventualité de l'arrivée au pouvoir d'un parti d'extrême droite dans la région partenaire de l'autre pays. Depuis 2023, un partenariat entre la Saxe et l'Occitanie soutient ainsi explicitement des initiatives en faveur du courage civique face à l'extrême droite dans les zones rurales.

Enseignement supérieur et recherche

Positions du RN et de l'AfD

Comme dans les domaines des échanges de jeunes ou des jumelages, le RN et l'AfD n'ont jusqu'à présent guère pris position sur les initiatives franco-allemandes en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Les orientations générales des deux partis en matière de politique scientifique permettent toutefois d'anticiper certaines conséquences possibles d'une participation gouvernementale. Dans ce domaine, le RN s'attache surtout à demander l'interdiction du port du voile et

30 Thibault Madelin, FN : une ville allemande s'interroge sur son jumelage avec Hénin-Beaumont, in : Les Échos, 10 avril 2014, www.lesechos.fr/2014/04/fn-une-ville-allemande-sinterroge-sur-son-jumelage-avec-henin-beaumont-301091 [15.07.2026] ; voir aussi Marine Turchi, Le FN et la Russie se rapprochent à Hénin-Beaumont, in : Mediapart, 2 novembre 2015 www.mediapart.fr/journal/france/021115/le-fn-et-la-russie-se-rapprochent-henin-beaumont [15.07.2026].

31 Martin Böhmer, Schulterschluss in Salzburg : AfD holt sich Tipps bei FPÖ, in : Correctiv, 16 janvier 2026, https://correctiv.org/aktuelles/neue-rechte/2026/01/16/salzburg-afd-fpoe-ulrich-siegmund-sachsen-anhalt/ [15.07.2026] et Bundestag allemand, AfD fordert Ausbau der Partnerschaft mit Visegrád-Staaten, hib Antrag 653/2023, 18 septembre 2023, https://www.bundestag.de/presse/hib/kurzmeldungen-966346 [17.07.2026].

32 Hélène Kohl et David Philippot, Deutsch-französische Städtepartnerschaften unter Druck, in : Deutschlandfunk, 22 février 2026, www.deutschlandfunk.de/bedrohung-von-rechts-deutsch-franzoesische-staedtepartnerschaften-unter-druck-100.html [15.07.2026].

de l'utilisation de la langue inclusive à l'université. Le parti s'en prend également publiquement à certains chercheurs, en particulier dans le domaine des sciences humaines et sociales.[33]

Comparativement, l'AfD a formulé de manière plus détaillée les grandes lignes de sa politique scientifique. Le parti remet en cause les acquis de la recherche dans les sciences naturelles et les sciences humaines et sociales depuis 1968, année qui marquerait, selon lui, le début d'une politisation à gauche de la production scientifique dans les universités. L'AfD exige par conséquent une réforme en profondeur du fonctionnement des universités et du financement de la recherche à l'échelon fédéral et à celui des Länder[34]. Elle critique ce qu'elle considère comme un financement indifférencié de la recherche ainsi qu'un contrôle insuffisant des résultats scientifiques obtenus.

Parmi les revendications de l'AfD figure également la limitation du recours des enseignants et des chercheurs aux financements sur projets provenant de sources extérieures à leur établissement. Elle justifie cette mesure par la charge de travail qu'implique l'obtention de ces financements. Par ailleurs, l'AfD reproche à des institutions telles que la Deutsche Forschungsgemeinschaft ou à d'autres fondations de sélectionner les projets à financer selon des critères essentiellement politiques.

Enfin, l'AfD prône une influence accrue sur le contenu des formations universitaires ainsi que la suppression des politiques de quotas de genre, tant pour le personnel universitaire que pour l'attribution des bourses. Elle souhaite également retirer l'Allemagne du processus de Bologne. Les cursus dispensés dans d'autres langues que l'allemand, qui se sont développés au cours des dernières décennies dans les établissements d'enseignement supérieur, seraient supprimés au profit de formations en langue allemande. Des programmes d'excellence comme le *Deutschlandstipendium* (« bourse d'études allemande »), qui apporte un soutien financier aux étudiants, devraient en revanche être renforcés. L'objectif de l'AfD est que seuls les résultats académiques soient pris en compte dans l'attribution des bourses.

Conséquences possibles d'une participation gouvernementale

Si le RN et/ou l'AfD accédaient au gouvernement, les conséquences dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche concerneraient probablement en premier lieu les institutions qui financent la recherche franco-allemande, telles que l'Agence nationale de la recherche en France et la Deutsche Forschungsgemeinschaft en Allemagne.

Le programme de soutien de projets de recherche franco-allemands en sciences humaines et sociales (FRAL) – initiative conjointe de l'ANR et de la DFG permettant un financement à long terme de projets franco-allemands dans ces domaines – a de bonnes chances d'être maintenu selon un expert, en raison à la fois de son ancienneté et de la grande renommée dont il bénéficie. Toutefois, si l'ANR venait à être dirigée par une équipe soutenant le programme politique du RN (le

33 Assemblée nationale, Proposition de loi n° 2277 déposée le mardi 23 décembre 2025, https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b2277_proposition-loi [17.07.2026], voir aussi Assemblée Nationale, Proposition de loi n° 2299 déposée le mardi 23 décembre 2025, https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b2299_proposition-loi [17.07.2026] ainsi que Université Paris Nanterre, Communiqué de presse du 17 avril 2026, https://www.parisnanterre.fr/medias/fichier/20260417-upn-l-universite-paris-nanterre-condamne-avec-fermete-les-propos-de-se-bastien-chenu-et-exprime-son-soutien-a-sa-communaute-scientifique_1776432435348-pdf [15.07.2026].

34 Programme de l'AfD pour les élections au Bundestag 2025, https://www.afd.de/wp-content/uploads/2025/02/AfD_Bundestagswahlprogramm2025_web.pdf et section AfD de Saxe-Anhalt, projet de programme gouvernemental, 23 janvier 2026, https://table.media/assets/berlin/26-01-23_entwurf_afd-regierungsprogramm-2026-sachsen-anhalt.pdf [15.07.2026].

président-directeur général de l'ANR étant nommé par le président de la République), celle-ci pourrait décider d'imposer certains thèmes dans les appels à projets du FRAL ou d'en exclure d'autres. Des réductions des crédits alloués à l'ANR seraient également envisageables.

Du côté allemand, la DFG est en principe mieux protégée contre de possibles ingérences politiques de l'AfD du fait de son statut associatif. Par ailleurs, l'article 5 de la Loi fondamentale allemande garantit la liberté académique, ce qui protège les activités d'enseignement et de recherche. Si l'AfD accédait toutefois au pouvoir au niveau fédéral, elle pourrait influer sur l'attribution des financements et, par ce biais, limiter la capacité de la DFG à continuer de soutenir certains projets de recherche.

Outre l'ANR et la DFG, d'autres institutions contribuent au financement de la recherche franco-allemande, notamment l'Université franco-allemande et le Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne (CIERA). Même sans participation du RN au gouvernement, les difficultés rencontrées lors de l'adoption du budget de l'État français pour 2026 ont déjà entraîné d'importantes restrictions pour l'UFA, qui a perdu un tiers de ses dotations du côté français. Une participation gouvernementale du RN et/ou de l'AfD pourrait entraîner de nouvelles réductions durables des moyens alloués à l'institution franco-allemande. Le CIERA ne serait en revanche pas directement concerné, puisqu'il ne relève pas de l'autorité de l'exécutif et est financé par ses universités membres. Une diminution importante des budgets de ces universités ainsi que des départements de sciences humaines et sociales pourrait toutefois avoir des répercussions indirectes sur les moyens dont dispose le CIERA pour mener ses activités.

Conclusion

La coopération infranationale entre la France et l'Allemagne souffre déjà d'un sous-financement chronique. Dans de nombreux cas, c'est avant tout l'engagement de la société civile qui permet de maintenir en vie les programmes d'échange et les jumelages entre villes. Il paraît peu probable que le RN ou l'AfD, une fois au gouvernement, mettent fin à la coopération franco-allemande dans ce domaine. Il est davantage à prévoir que ces partis cherchent à orienter ces réseaux en fonction de leurs propres priorités politiques, notamment par des pressions politiques et financières. Cela pourrait concrètement se traduire par une réduction des moyens financiers ou par un contrôle accru du contenu des initiatives franco-allemandes émanant de la société civile. La structure à plusieurs niveaux de cette coopération, qui associe des acteurs européens, nationaux et locaux, pourrait toutefois avoir un effet stabilisateur et atténuer, du moins en partie, les conséquences des changements politiques intervenant à différentes échelles.

4. Conséquences sur la coopération dans certains domaines politiques

4.1 Coopération entre la France et l'Allemagne en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense

En matière de politique étrangère, de sécurité et de défense, la coopération franco-allemande a toujours été considérée comme un « mariage de raison » : les différences de culture stratégique, de statut international et de relation qu'entretiennent les deux pays aux États-Unis d'Amérique et à l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN), dominée par Washington, compliquent la coopération bilatérale. Néanmoins, dans ce domaine également, la coopération repose sur un acquis. Celui-ci est avant tout de nature institutionnelle : le traité de l'Élysée prévoyait déjà des « rencontres régulières » entre autorités responsables des deux pays. En 1988, un protocole additionnel au traité de l'Élysée a institué le Conseil franco-allemand de défense et de sécurité (CFADS). Cet organe de haut niveau a pour mission d'élaborer des concepts communs et de discuter des questions de sécurité européenne, de coopération militaire et d'amélioration de l'interopérabilité entre les deux armées. Dans le traité d'Aix-la-Chapelle, Paris et Berlin se sont engagés à poursuivre l'intensification de leur coopération dans ce domaine, notamment en renforçant leur coopération en matière d'armement et le rôle du CFADS. Enfin, début mars 2026, le président Macron et le chancelier Merz ont mis en place un groupe de pilotage nucléaire de haut niveau, qui permettra à Paris et Berlin de se concerter sur les questions de dissuasion nucléaire.

Coopération en matière d'armement

Cet acquis en matière de sécurité et de défense n'a toutefois pas débouché sur une coopération dynamique entre la France et l'Allemagne. La brigade franco-allemande créée en 1989, par exemple, n'a jamais atteint son objectif de devenir un modèle d'intégration des forces armées en Europe. Ce n'est que depuis le printemps 2025 qu'elle est associée aux plans de défense de l'OTAN sur le flanc Est de l'Alliance. En juin 2026, le gouvernement allemand a annoncé qu'il ne poursuivrait pas le développement de l'avion de combat franco-allemand habité de sixième génération (*New Generation Fighter,* NGF), qui avait été lancé en 2017. Le plus important projet franco-allemand d'armement, le système de combat aérien du futur ne verra donc pas le jour, même si les deux parties ne cessent d'affirmer leur volonté de poursuivre certains éléments du projet, notamment le *Combat Cloud* et les effecteurs déportés (*Remote Carriers*). Actuellement, l'échec du NGF ainsi que des divergences croissantes sur les questions de politique industrielle et de défense suscitent des doutes quant à la viabilité de la coopération bilatérale en matière d'armement. Malgré ces difficultés, la France et l'Allemagne maintiennent leurs consultations bilatérales et s'appuyent sur le CFADS pour harmoniser leurs positions face aux crises et aux défis en matière de sécurité et de défense.

Positions du RN et de l'AfD

Un succès électoral du RN et de l'AfD pourrait mettre un terme à ces efforts. Les deux partis se montrent en effet sceptiques à l'égard de la coopération bilatérale. En France, les dirigeants du RN accusent régulièrement le gouvernement Macron de vendre les intérêts des citoyens et des entreprises françaises, voire « la souveraineté de la France », à l'Allemagne[35].

Les dispositions du traité d'Aix-la-Chapelle relatives à la politique de sécurité et de défense à font l'objet de

35 Adrien Sénécat et Marie Dédéban, L'intox de Marine Le Pen sur le traité d'Aix-la-Chapelle qui affaiblit la France, in : Le Monde, 18 janvier 2019 https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/01/18/l-intox-de-marine-le-pen-sur-le-traite-d-aix-la-chapelle-qui-affaiblit-la-france_5411073_4355770.html?srsltid=AfmBOorMwemV-j98zsE-nIhxxQCoVVLatwzCMpzgxrGtm7hKTfkZDxIS8&utm [15.07.2026].

vives critiques de la part des deux partis. Le RN y voit une menace pour la souveraineté française : selon lui, la diplomatie et la défense françaises se soumettraient ainsi à l'Allemagne. Le parti refuse en particulier les efforts communs en matière d'armement, de même que la participation de membres du gouvernement fédéral au Conseil des ministres français[36]. L'AfD estime pour sa part que la France serait la principale bénéficiaire de la consolidation de l'industrie européenne de la défense prévue par le traité, que celui-ci ouvrirait la voie à de nouvelles interventions contestables en Afrique et que les technologies allemandes seraient bradées sous couvert d'entreprises communes dominées par la France [37].

Conséquences possibles d'une participation gouvernementale

Une victoire électorale du RN et/ou de l'AfD ne fragiliserait probablement pas seulement les consultations bilatérales et la coopération en matière d'armement : le groupe de pilotage nucléaire mis en place en 2026 serait lui aussi vraisemblablement remis en cause. Le RN a protesté contre l'accord bilatéral en faisant valoir que la puissance nucléaire française était indivisible et que la dissuasion n'avait pas vocation à devenir un instrument d'intégration européenne[38]. L'AfD rejette elle aussi cette initiative et réfuse que l'Allemagne soit placée sous le parapluie nucléaire français. Certains représentants du parti demandent au contraire que l'Allemagne dispose de ses propres armes nucléaires dans un ordre international qu'ils considèrent en voie de désagrégation. Le groupe parlementaire de l'AfD au Bundestag propose, en matière de dissuasion, une « alliance nucléaire européenne[39] » sans en préciser davantage les contours, tandis que la direction du parti évite d'évoquer le sujet. Celle-ci ne souhaite ni donner le sentiment que la Russie devrait faire durablement l'objet d'une politique de dissuasion, ni froisser le président américain Donald Trump, auquel certaines franges de l'AfD continuent d'attribuer un rôle dans la protection du parti contre une éventuelle procédure d'interdiction.

Politique européenne et processus d'intégration

Positions du RN et de l'AfD

En dépit d'une rhétorique convergente sur la souveraineté nationale et d'une critique commune du fédéralisme européen, les positions des deux partis restent peu arrêtées sur les questions de stratégie de politique étrangère.

C'est dans leur rapport à l'Union européenne et au processus d'intégration européenne que les différences entre les deux partis sont majeures. En France, le RN a depuis quelque temps pris ses distances avec ses revendications passées visant à faire sortir le pays de la monnaie unique, voire de l'Union européenne. Jordan Bardella comme Marine Le Pen affirment désormais vouloir transformer l'UE de l'intérieur. Jordan Bardella, en particulier, associe sa critique du fédéralisme européen à une reconnaissance pragmatique de certaines interdépendances européennes, notamment sur le plan économique et énergétique. Cette position contraste

36 Philippe Olivier, Traité d'Aix-la-Chapelle : petits arrangements – grande trahison, https://rassemblementnational.fr/post/traite-daix-la-chapelle-petits-arrangements-grande-trahison [17.07.2026].

37 Alice Weidel et Alexander Gauland, Der deutsch-französische Aachener Vertrag entfremdet uns von anderen Europäern, https://www.afd.de/weidel-gauland-der-deutsch-franzoesische-aachener-vertrag-entfremdet-uns-von-anderen-europaeern/, 22 janvier 2019 [17.07.2026].

38 Communiqué Rassemblement National, La dissuasion engage la nation. Elle ne se délègue pas, 2 mars 2026, https://rassemblementnational.fr/communiques/la-dissuasion-engage-la-nation-elle-ne-se-delegue-pas [15.07.2026].

39 Bundestag allemand, question du groupe parlementaire AfD, entrée de l'Allemagne dans l'alliance nucléaire européenne, document imprimé 21/3302, 18 décembre 2025, https://www.bundestag.de/dokumente/textarchiv/2025/kw51-de-nuklearallianz-1129214 [15.07.2026].

avec celle de l'AfD en matière de politique européenne, certains membres du parti même adoptant une position nettement plus radicale à l'égard de l'intégration européenne.

Parallèlement, une méfiance à l'égard du pays partenaire existe au sein des deux partis. Plusieurs courants de l'AfD se caractérisent par des tendances antifrançaises et rejettent l'idée d'une architecture de puissance européenne dominée par Paris[40]. Du côté du RN, Jordan Bardella a déclaré vouloir maintenir la France dans l'UE, tout en jugeant nécessaire de rééquilibrer la relation avec l'Allemagne. Selon lui, celle-ci exerce une influence disproportionnée au sein des institutions européennes, au détriment des intérêts français[41]. Il existe par ailleurs dans le parti un courant « gaulliste » marginal qui défend non pas une rupture avec l'Allemagne, mais un réajustement des relations franco-allemandes dans l'esprit d'une « Europe des nations » et d'une plus grande autonomie stratégique de la France.

Conséquences possibles d'une participation gouvernementale

Ces différents éléments laissent supposer que la coopération, dans ce domaine politique, prendrait une tournure plus conflictuelle que convergente. Des formats de coordination au sein d'un cercle européen restreint tels que les groupes E3 (Allemagne, France, Royaume-Uni), E5 (avec, en plus, la Pologne et l'Italie), ou un possible « Weimar+ » (extension du Triangle de Weimar, qui regroupe la France, l'Allemagne et la Pologne) seraient extrêmement difficiles à préserver. Ces formats reposent précisément sur la capacité de la France et de l'Allemagne à élaborer d'abord entre elles des compromis stratégiques, puis à les étendre à leurs partenaires européens. Une relation marquée par une méfiance idéologique et par des calculs souverainistes ne pourrait remplir une telle fonction motrice.

Intégration au sein de l'OTAN et positionnement vis-à-vis de la Russie

Positions du RN et de l'AfD

Sur les questions relatives à l'OTAN et à la Russie, différents courants coexistent au sein des deux partis. En France, la ligne de fracture suit celle des générations : jusque dans les années 2010, les proches conseillers de celle qui était alors présidente du parti, Marine Le Pen, étaient influencés par les idées de la Nouvelle Droite française des années 1970, qui se nourrissaient de l'anti-américanisme français classique et se montraient bien disposées à l'égard de la Russie. La nouvelle génération des leaders du parti, autour de Jordan Bardella, âgé de 30 ans, a rompu avec cette orientation. Le président du RN considère que le positionnement prorusse longtemps adopté par son parti a contribué à sa nette défaite lors de l'élection présidentielle de 2022, qui s'est déroulée dans un contexte fortement marqué par l'invasion russe de l'Ukraine. Par conséquent, l'entourage de Jordan Bardella est beaucoup plus critique à l'égard de la Russie et met davantage l'accent sur les questions identitaires, notamment la lutte contre l'immigration illégale et contre l'« islamisation » de l'Europe.

Au sein du RN, la question d'un nouveau retrait de la France du commandement militaire intégré de l'Alliance fait l'objet d'une position plus consensuelle. Pour le parti, dès la fin de la guerre en Ukraine, il sera temps pour la France de recouvrer – comme il le formule lui-même – la libre disposition de ses forces armées.

40 Étienne Dubslaff et Hans Stark, La politique étrangère de l'AfD entre désintégration à l'Ouest et partenariat à l'Est, in : Allemagne d'aujourd'hui, n° 247, 2024, p. 75-87.
41 Victor Goury-Laffont, France's Bardella vows showdown over German influence in the EU, in : Politico, 27 avril 2026, https://www.politico.eu/article/france-brdella-brussels-eu-showdown-priority-french-presidential-election/ [15.07.2026].

Les idées gaullistes jouent également un rôle important pour certains courants de l'AfD spécialisés dans les questions de sécurité. Le groupe de travail « Politique étrangère » du parti reprend notamment à son compte le scepticisme de De Gaulle à l'égard du processus d'unification européenne, de l'OTAN et de l'influence des États-Unis en Europe, tout en dénonçant l'« expansion agressive »[42] de l'Alliance atlantique vers l'Europe de l'Est. Cette position suscite toutefois des controverses internes : d'anciens soldats de la Bundeswehr actifs au sein du parti, qui connaissent bien les structures de l'OTAN et qui sont favorables à l'intégration de l'Allemagne dans l'Alliance, s'y opposent. Ils partagent également les positions critiques de l'OTAN à l'égard de la Russie. Depuis les élections fédérales de 2025, ces divergences internes se sont accentuées : un courant plutôt prorusse et un courant prooccidental et proaméricain s'affrontent désormais publiquement sur la ligne de politique étrangère du parti.

Conséquences possibles d'une participation gouvernementale

Les deux partis d'extrême droite ne seront probablement pas en mesure, à court terme, de surmonter leurs positions ambivalentes à l'égard des États-Unis et de la Russie. En cas de participation gouvernementale du RN et de l'AfD, leurs divisions internes pourraient fortement limiter la capacité d'action de la France et de l'Allemagne sur les questions déterminantes pour l'architecture de sécurité européenne. Un retrait de la France de la structure militaire intégrée de l'OTAN affaiblirait considérablement l'Alliance et réduirait à néant les efforts visant à renforcer sa dimension européenne. L'Ukraine devrait en outre s'attendre à ce que Paris et Berlin ne participent pas à la sécurisation d'un éventuel cessez-le-feu.

Conclusion

En raison des discordances internes présentes dans les deux partis, il est pour l'heure difficile de prévoir quelles seraient les répercussions concrètes d'une victoire électorale de l'AfD ou du RN sur la politique étrangère et de sécurité de la France et de l'Allemagne. Le manque de clarté de leurs lignes politiques fait obstacle à des interactions substantielles entre les partis d'extrême droite français et allemand, sur lesquelles pourrait reposer une mise en réseau bilatérale ou européenne structurée. Ce constat ne signifie toutefois pas que, dans un tel scénario, la coopération bilatérale prendrait fin. Elle serait en revanche profondément transformée : moins intégrative et reposant moins sur la confiance politique, elle se limiterait davantage à des formes de coordination ponctuelles, transactionnelles et défensives.

Un point commun entre la France et l'Allemagne réside dans le fait que leurs partis d'extrême droite éprouvent davantage de difficultés que dans d'autres pays à se démarquer des politiques étrangères et de sécurité menées par les gouvernements en place. En Allemagne, les processus engagés depuis 2022 dans le cadre de la *Zeitenwende* (« changement d'époque ») correspondent sur de nombreux points à des revendications de longue date de l'AfD. Dans un contexte où la politique étrangère allemande est désormais présentée comme devant servir en priorité les intérêts nationaux et où le ministre de la Défense emploie des termes tels que Kriegstüchtigkeit (« aptitude à faire la guerre »), il devient plus difficile pour l'AfD de se démarquer clairement de la politique gouvernementale.

La situation est identique en France, où Macron et son gouvernement s'efforcent d'affirmer le leadership français en matière de politique de sécurité. Les dirigeants du RN tentent régulièrement de présenter certaines initiatives de Macron comme un abandon des intérêts de la France, qu'il s'agisse des garanties

42 Voir par ex. Hagen Eichler, AfD-Politiker Tillschneider lobt in russischer Zeitung das Zerstückeln der Ukraine, in : Mitteldeutsche Zeitung, 2 mai 2024, https://www.mz.de/mitteldeutschland/landespolitik/afd-politiker-till-schneider-lobt-in-russischer-zeitung-das-zerstuckeln-der-ukraine-3837073 [28/07/2026].

de sécurité pour l'Ukraine, de l'éventuel déploiement de soldats français ou du renforcement de la « dimension européenne » de la dissuasion nucléaire française. Sur le fond, toutefois, ces initiatives et la volonté française de jouer un rôle moteur dans la construction d'une souveraineté européenne correspondent en partie à la conception de la place de la France en Europe défendue au sein du RN, notamment dans l'entourage de Jordan Bardella.

Outre la politique financière et énergétique, ce sont la politique de défense et, surtout, la politique d'armement qui présentent le plus fort potentiel de conflit pour la relation bilatérale. En cas de participation gouvernementale du RN, la France refuserait vraisemblablement de nouvelles tentatives de relance de la coopération en matière d'armement. L'intérêt pour les échanges et la coopération sur les questions de stratégie devrait rester limité. Un retrait de la France des structures intégrées de l'OTAN serait particulièrement grave : du point de vue allemand, il équivaudrait à un rejet des projets européens d'armement et pourrait ainsi signifier la fin de l'autonomie européenne recherchée dans ce domaine.

En France, la forte augmentation des dépenses de défense de l'Allemagne, qui seront bientôt deux fois plus élevées que celles de la France, suscite déjà un certain malaise. Du point de vue français, cette tendance ne deviendra réellement problématique que si le réarmement de l'Allemagne, accompagné de l'objectif de faire de la Bundeswehr la plus puissante armée conventionnelle d'Europe, allait de pair avec la progression continue d'un parti qui, dans l'est de l'Allemagne, se distingue par son invocation de l'héritage prussien et dont certains membres réclament ouvertement que l'Allemagne se dote de l'arme nucléaire.

4.2 Coopération dans les domaines économique, financier, énergétique et climatique

Au cours des dernières décennies, le couple Paris-Berlin a jeté les bases d'initiatives européennes communes en matière de politique économique et financière ainsi que de politique climatique et énergétique. La coopération bilatérale dans ces domaines a été consacrée par le traité d'Aix-la-Chapelle. Depuis 1988, la coopération intergouvernementale est structurée par le Conseil économique et financier franco-allemand. Au sein des ministères des Finances, une cellule de travail franco-allemande accompagne cette coopération. Le traité d'Aix-la-Chapelle a par ailleurs institué le Conseil franco-allemand des experts économiques (CFAEE) en tant qu'organe bilatéral permanent. Dans le cadre de l'Agenda économique franco-allemand présenté en mai 2025, ce secteur a récemment fait l'objet d'une nouvelle priorité politique.

En raison du degré élevé d'intégration au sein du marché intérieur et de l'Union économique et monétaire, les questions économiques et financières européennes occupent également une place importante dans les relations bilatérales. Cette coopération peut faciliter l'élaboration de compromis à l'échelle européenne, comme l'ont notamment montré les négociations sur le fonds de relance européen *NextGenerationEU* en 2020.

Politique économique et financière

Positions du RN et de l'AfD

En matière de politique économique, le RN propose, d'une part, des mesures destinées à répondre aux attentes de son électorat de base. D'autre part, ses propositions visent à rassurer des catégories plus

larges de l'électorat, tandis que les échanges avec les représentants du monde économique se sont récemment nettement intensifiés. C'est particulièrement Jordan Bardella qui défend une ligne économiquement orthodoxe, avec des mesures d'allègement de la charge des entreprises (contraintes et prélèvements) et de rééquilibrage des dépenses publiques[43]. Marine Le Pen défend en revanche davantage l'idée d'un « État social » : l'une de ses priorités est de défendre le pouvoir d'achat des catégories sociales à faibles revenus, par exemple au moyen d'allègements de TVA. Il reste toutefois difficile de savoir si cette promesse se traduirait réellement au-delà de quelques mesures à forte portée symbolique[44]. Le RN se montre par ailleurs sceptique à l'égard des accords de libre-échange et accorde une attention particulière à la protection de l'agriculture française.

Sur le plan budgétaire, le RN entend réduire le niveau élevé de la dette publique française. Pour y parvenir, il prévoit notamment un programme drastique de réduction des dépenses, reposant entre autres sur une baisse des coûts de fonctionnement de l'État, y compris ceux des collectivités territoriales, ainsi que sur l'application de la « priorité nationale » aux dépenses sociales, au bénéfice des citoyens français[45]. Des recettes supplémentaires pour l'État sont notamment attendues d'une lutte systématique contre la fraude. La faisabilité de l'ensemble de ces mesures et leur capacité à produire les effets escomptés restent toutefois incertaines, d'autant qu'une restriction des prestations sociales fondée sur la nationalité serait contraire à la Constitution[46].

L'orientation économique générale de l'AfD est, quant à elle, libérale et vise à réduire le rôle de l'État tout en renforçant la responsabilité individuelle et la liberté d'entreprendre[47]. Le parti entend atteindre ces objectifs par une réduction radicale des réglementations étatiques (déréglementation, débureaucratisation) ainsi que par d'importantes baisses d'impôts, dont le financement n'a toutefois pas été présenté de manière crédible à ce jour. Parallèlement, le parti refuse « catégoriquement tout assouplissement du frein à l'endettement »[48].

L'AfD milite en faveur de l'ouverture des marchés et du renforcement d'un commerce mondial régulé. Certains accents protectionnistes sont toutefois perceptibles, comme l'a récemment montré son rejet de l'accord entre l'Union européenne et le Mercosur. Le parti plaide également pour une levée des sanctions contre la Russie et aspire à entretenir des relations économiques « équilibrées » avec les États-Unis et la Chine.

L'AfD se montre critique à l'égard des interventions de politique industrielle, telles que les subventions accordées à certains secteurs, ainsi que des mesures de soutien à la demande, par exemple pour l'achat de véhicules électriques ou de pompes à chaleur. On

43 Voir la lettre de Bardella aux chefs d'entreprise du 3 septembre 2025, https://rassemblementnational.fr/lettre-ouverte/communique-de-jordan-bardella-2 ainsi que le programme économique actualisé du parti « La France entreprend », septembre 2024, https://rassemblementnational.fr/documents/WEB-GRN-LIVRET-ENTREPRISE.pdf [15.07.26 pour les deux textes].

44 Le comportement du RN lors du vote du budget 2026, par exemple, montre clairement qu'il défend une ligne nettement plus libérale que les partis de gauche. Voir Aurélie Blondel et al., Le RN est-il plutôt social ou libéral ? Ce que révèlent ses votes sur la fiscalité des ultrariches et des entreprises, in : Le Monde, 19 janvier 2026.

45 Pour une ventilation précise, voir le Contre-Budget du RN d'octobre 2025, https://rassemblementnational.fr/documents/GRN-CONTRE-BUDGET-2026.pdf [15.07.2026]

46 Voir les analyses suivantes sur le programme électoral du RN en 2024 : Institut Montaigne, Législatives 2024 : RN - Synthèse des chiffrages, https://www.institutmontaigne.org/legislatives-2024/rassemblement-national/synthese/ ; Cercle des Économistes, Dix économistes alertent sur le projet du RN, in : Challenges n° 832, 30 mai 2024, https://lecercledeseconomistes.fr/wp-content/uploads/2024/06/832-Chal-Bardella-Cercle-Eco.pdf [15.07.2026] ; Fondation ifrap, Le vrai coût du programme du Rassemblement National, 20 juin 2024, https://www.ifrap.org/budget-et-fiscalite/le-vrai-cout-du-programme-du-rassemblement-national [15.07.2026].

47 Programme de l'AfD pour les élections au Bundestag de 2025, https://www.afd.de/wp-content/uploads/2025/02/AfD_Bundestagswahlprogramm2025_web.pdf [15.07.2026].

48 Ibid. p. 54.

trouve néanmoins ponctuellement dans ses positions économiques des références à une autonomie stratégique, nationale et parfois même européenne, notamment dans le domaine numérique, en matière de soutien aux technologies ou de protection de l'industrie nationale contre les investisseurs étrangers.

Conséquences possibles d'une participation gouvernementale

En principe, les formes (privées) de mise en réseau, d'échange, d'accompagnement à l'accès au marché du pays voisin et de coopération entre l'Allemagne et la France ne sont pas directement impactées par l'orientation politique du pouvoir exécutif. L'incertitude suscitée par une participation au gouvernement du RN et/ou de l'AfD pourrait toutefois peser sur le climat d'investissement. Certaines décisions d'investissement et de coopération du secteur privé pourraient être reportées. L'intérêt économique réciproque entre les deux pays, que la coopération politique peut contribuer à renforcer, pourrait également s'affaiblir.

Marine Le Pen cite certes Airbus, groupe aéronautique, spatial et de défense, comme un exemple positif de coopération intra-européenne. Il est toutefois envisageable que, sous un gouvernement auquel participerait le RN, la France coopère plus volontiers avec des pays dont les gouvernements présentent une plus grande proximité politique avec les partis d'extrême droite. Ainsi, un document du RN envisage des projets de coopération dans le domaine de l'intelligence artificielle et cite comme partenaires potentiels les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Italie, mais pas l'Allemagne[49].

En cas de participation du RN au gouvernement, la situation budgétaire française devrait revêtir une importance capitale pour le climat général de la coopération entre les gouvernements français et allemand. Pour l'année 2026, la dette devrait atteindre 118 % du produit intérieur brut (PIB) ; le déficit prévu s'élève à 5 %, et la charge d'intérêt est estimée à 63,6 milliards d'euros[50]. Pour stabiliser les finances publiques d'ici 2032 (à un niveau d'endettement qui s'élèvera alors à 124 % du PIB), des économies d'au moins 112 milliards d'euros seraient nécessaires[51].

Le RN prône certes une politique de rigueur budgétaire et a évoqué un objectif de 100 milliards d'euros d'économies en cinq ans. Une surestimation des économies réalisables, une sous-estimation du coût de nouvelles mesures, des crises internationales ou une conjoncture économique dégradée pourraient toutefois entraîner une nouvelle hausse des déficits, une nouvelle dégradation de la notation souveraine et, par conséquent, une augmentation des coûts d'emprunt. Cela aurait également des répercussions sur les conditions de crédit des entreprises et des ménages. Même si l'Union économique et monétaire européenne est aujourd'hui nettement mieux préparée sur le plan institutionnel à de tels scénarios, une nouvelle crise de la dette susceptible de se propager à d'autres pays européens ne peut être totalement exclue.

Si l'Allemagne adoptait une ligne stricte concernant la situation budgétaire de la France, Marine Le Pen et son entourage durciraient probablement leur discours et retomberaient dans la rhétorique anti-allemande habituelle. Une telle dynamique présenterait un potentiel d'escalade considérable dans les relations bilatérales et pourrait aller jusqu'à une paralysie de la

49 Groupe Rassemblement National, Les enjeux de l'intelligence artificielle, https://back.deputes-rn.fr/wp-content/uploads/2025/02/WEB-GRN-LIVRET-IA.pdf [15.07.2026].

50 Ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique, Rapport d'avancement annuel 2026, 22 avril 2026, https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2026/04/22/publication-du-rapport-d-avancement-annuel-2026?TSPD_101_R0=083162354fab2000e467a6aac76b4481d2301da3766c168a0ef28356b58cf156212eccc953f320ab08ec1416d1143000bdd3ef9abcdc03c7611321a8bf567e1192a60a656669cfb1197d1f23184ff4427c0a41dff6d062859efe67f6e8cf2353 [15.07.2026].

51 Auclert, Adrien et al., Comment stabiliser la dette publique ?, Focus du Conseil d'Analyse Économique n° 124, octobre 2025.

coopération intergouvernementale. Par le passé, Marine Le Pen a déjà régulièrement dénoncé un prétendu diktat allemand. À l'inverse, l'AfD a déjà formulé des critiques à l'égard de l'endettement public français[52].

Si l'AfD prône une politique de stabilité budgétaire rigoureuse, elle a présenté, à l'occasion des dernières élections fédérales, un programme prévoyant d'importantes baisses d'impôts, sans proposer de financement crédible[53]. À l'heure actuelle, il est difficile d'évaluer les conséquences fiscales d'une participation gouvernementale de l'AfD. Compte tenu du rôle particulier de l'Allemagne comme pilier de stabilité et première économie de la zone euro, une telle évolution serait sans aucun doute suivie de très près par la France, notamment en raison des répercussions possibles sur ses propres conditions de refinancement.

Politique climatique et énergétique

Positions du RN et de l'AfD

Le RN reconnaît certes le changement climatique d'origine humaine, et affirme vouloir respecter les objectifs de l'Accord de Paris. Il revendique toutefois une « voie française » pour atteindre ces objectifs à son propre rythme et sans « intrusions insupportables dans nos comportements », c'est-à-dire dans ceux des Français[54]. Le parti fait valoir que, malgré la responsabilité historique des pays industrialisés en matière de climat, ce n'est pas aux Français de « payer pour les erreurs des autres ».

Lors des débats budgétaires nationaux de 2025[55], le RN a clairement exposé ses priorités en matière de climat et d'énergie : contrairement aux recommandations du Haut Conseil pour le climat (HCC), le parti souhaite supprimer les incitations au verdissement des flottes de véhicules, assouplir les exigences énergétiques pour la rénovation de bâtiments et mettre fin aux tarifs de rachat de l'électricité produite à partir de sources renouvelables. Dans le secteur de l'électricité, le RN mise exclusivement sur le nucléaire et demande la fin des subventions aux énergies renouvelables.

À l'échelle de l'UE, le RN mène, selon les termes employés par Jordan Bardella dans une interview en 2026, « un combat contre le Green Deal »[56]. Ce dernier reproche à l'UE d'aller trop loin[57] et souhaite supprimer les exigences environnementales de la politique agricole commune (PAC). Jusqu'à récemment, le RN réclamait la sortie de la France du marché européen de l'électricité. À la suite de la crise du détroit d'Ormuz, le parti a toutefois fait marche arrière, affirmant vouloir simplement renégocier les règles de tarification en faveur des Français[58]. Ce faisant, il passe délibérément sous silence le fait que les prix de l'électricité en France figurent déjà parmi les plus bas d'Europe[59].

52 Bundestag allemand, question parlementaire écrite de la fraction AfD, document imprimé 21/3122, 4 décembre 2025, https://dserver.bundestag.de/btd/21/031/2103122.pdf [16.07.2026].
53 Matthias Diermeier et.al., Rechtsaußen-Erstarken in Deutschland : Implikationen für den Wirtschaftsstandort, Gutachten im Auftrag von Vielfalt ist Zukunft, Cologne : Institut der Deutschen Wirtschaft, 18 février 2025.
54 Projet pour la France de Marine Le Pen, L'Écologie, 2022, https://rassemblementnational.fr/documents/projet/projet-lecologie.pdf [15.07.2026].
55 Conférence de Presse RN, Contre-budget, 23 octobre 2025, https://rassemblementnational.fr/documents/GRN-CONTRE-BUDGET-2026.pdf [15.07.2026].
56 Michaela Wiegel et Niklas Záboji, interview de Jordan Bardella, in : Frankfurter Allgemeine Zeitung, 12 mai 2026, https://www.faz.net/aktuell/politik/ausland/wir-werden-nationales-recht-ueber-europarecht-stellen-jordan-bardella-von-rassemblement-national-accg-200822399.html [15.07.2026].
57 Voir à ce sujet les comptes rendus détaillés de séance du Parlement européen du 07 juillet 2022, https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/CRE-9-2022-06-07-ITM-002_FR.html [15.07.2026].
58 Louis Mollier-Sabet, Marché européen de l'électricité : sortie ou réforme ? Les paradoxes de la normalisation du RN, in : Public Senat, 23 avril 2026, https://www.publicsenat.fr/actualites/politique/marche-europeen-de-le-lectricite-sortie-ou-reforme-les-paradoxes-de-la-normalisation-du-rn [15.07.2026].
59 European Exchange Energy AG, Market Data Hub, https://www.eex.com/en/market-data/market-data-hub [15.07.2026].

L'AfD nie le caractère anthropique du changement climatique[60] et réclame le retrait de l'Allemagne de l'Accord de Paris sur le climat[61]. Le parti rejette catégoriquement la politique climatique menée aux niveaux national et européen. L'AfD souhaite supprimer la loi sur les énergies renouvelables, réduire les taxes sur l'énergie, miser sur le charbon et le nucléaire et réparer les gazoducs Nord Stream, afin de pouvoir à nouveau importer du gaz russe. Dans les secteurs du bâtiment et des transports, l'AfD entend assouplir les réglementations en matière d'efficacité énergétique et maintenir l'usage des moteurs thermiques[62]. À l'échelle européenne, elle rejette le paquet *Fit for 55* qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030, et le présente comme une « redistribution écosocialiste » du patrimoine des contribuables allemands à l'échelle de l'Union européenne[63].

Les deux partis rejettent catégoriquement l'application du principe du pollueur-payeur. Leurs groupes politiques respectifs au Parlement européen ont systématiquement voté contre toutes les tentatives de taxation des carburants fossiles, qu'il s'agisse de la taxe sur le carburant aérien utilisé par les jets privés ou de la suppression de l'exonération fiscale du kérosène dans le transport aérien.

60 AfD, Energie-Umwelt-Klima, 19 juin 2017, https://www.afd.de/energie-umwelt-klima/ [15.07.2026].
61 Programme de l'AfD pour les élections au Bundestag de 2025, p. 79, https://www.afd.de/wp-content/uploads/2025/02/AfD_Bundestagswahlprogramm2025_web.pdf [15.07.2026].
62 Bundestag allemand, question du groupe parlementaire AfD, Fin des hausses des charges de logement – Mettons un terme à la directive européenne sur les bâtiments, document imprimé 20/9305, 14 novembre 2023, https://dserver.bundestag.de/btd/20/093/2009305.pdf; Bundestag allemand, question du groupe parlementaire AfD, Préserver les emplois dans l'industrie automobile allemande, document imprimé 20/12969, 24 septembre 2024, https://dserver.bundestag.de/btd/20/129/2012969.pdf, [01.10.2026].
63 Programme électoral de l'AfD pour les élections européennes de 2024, https://www.afd.de/wp-content/uploads/2023/12/AfD_EW_Programm_2024.pdf [17.07.2026].

Conséquences possibles d'une participation gouvernementale

Paris et Berlin ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration de l'Accord de Paris sur le climat et dans sa mise en œuvre à l'échelle de l'Union européenne. En tant qu'acteurs centraux du marché européen de l'électricité, la France et l'Allemagne sont indispensables à son intégration, même si les différences entre leurs mix énergétiques ont souvent été à l'origine de divergences dans les politiques énergétique et industrielle de l'UE. Depuis plus de 20 ans, l'Office franco-allemand pour la transition énergétique contribue aux progrès de la transition énergétique grâce au transfert de savoir-faire et à la mise en réseau des acteurs des deux pays. Une grande partie de ces acquis serait menacée si l'AfD ou le RN accédaient au pouvoir. Les orientations climatiques du RN et de l'AfD – ou plutôt leur absence – sont en totale contradiction avec les recommandations du Haut Conseil pour le Climat français et du Expertenrat für Klimafragen (Conseil d'experts sur les questions climatiques allemand). La France et l'Allemagne étant conjointement responsables d'un quart des émissions de l'Union européenne, une participation gouvernementale des partis d'extrême droite compliquerait encore davantage la réalisation des objectifs climatiques européens.

Les efforts bilatéraux actuellement déployés en matière d'intégration transfrontalière des marchés de l'énergie seraient probablement interrompus, tout comme le développement des énergies renouvelables. Une telle évolution accroîtrait la dépendance de l'Europe à l'égard des importations de combustibles fossiles ainsi que les coûts qui en découlent. Des initiatives franco-allemandes telles que H2Med (avec la participation de l'Espagne et du Portugal), HY-FEN (toutes deux

consacrées au transport de l'hydrogène), Battery Booster ou HIPOBAT (dans le domaine des batteries) seraient remises en cause, avec des conséquences à long terme pour la compétitivité des industries de l'UE. En re-nationalisant la politique climatique et énergétique, un gouvernement dirigé par le RN ou l'AfD favoriserait la fragmentation du marché intérieur et accroîtrait la vulnérabilité face à la concurrence internationale – d'autant plus que de grandes puissances comme la Chine et l'Inde investissent massivement dans la décarbonation. En l'absence de subventions à la rénovation des bâtiments ou à l'achat de véhicules électriques, les ménages seraient davantage exposés aux fluctuations des prix des combustibles fossiles en cas de crise géopolitique.

Quelle que soit la composition de la majorité parlementaire au niveau national, la présence du RN et/ou de l'AfD au Conseil de l'Union européenne compromettrait la majorité qualifiée nécessaire à l'adoption de décisions en matière de climat. La France étant, tout comme l'Allemagne, un contributeur net au budget de l'UE, un président ou une présidente issu(e) du RN disposerait d'un poids important dans les négociations au Conseil européen, où les décisions sont prises par consensus, lui permettant d'assouplir, voire de supprimer, certaines exigences environnementales dans le prochain budget de l'Union européenne, le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2028–2034[64]. Enfin, le multilatéralisme en matière climatique serait davantage affecté si, après les États-Unis, la France ou l'Allemagne remettaient à leur tour en cause la coopération internationale dans les domaines de la recherche sur le climat, de la lutte contre le changement climatique et de la gestion des conséquences de la crise climatique.

Conclusion

Comme dans d'autres domaines, la coopération gouvernementale bilatérale dans les domaines de l'économie, du climat, de l'énergie et des finances pourrait être considérablement entravée, avec des répercussions jusque dans le travail administratif. Les nombreux formats de consultation et d'échange impulsés au niveau politique et menés entre experts pourraient également en pâtir, qu'il s'agisse des consultations sur le capital-risque (rapport FIVE)[65], de la task-force sur la finance numérique, ou des avis du Conseil franco-allemand des experts économiques. De telles initiatives ne débouchent certes pas toujours sur des résultats immédiats, mais elles peuvent favoriser la compréhension mutuelle et constituer le point de départ d'initiatives bénéficiant d'un soutien politique, tant au niveau bilatéral qu'à l'échelle européenne.

La poursuite d'initiatives communes resterait surtout possible lorsque les institutions qui les portent ou leurs bénéficiaires ont directement intérêt à leur maintien et lorsque la coopération ne dépend pas directement des priorités gouvernementales. Cela pourrait être le cas pour certaines formes de coopération entre entreprises ayant récemment bénéficié d'un soutien politique (IA, informatique quantique). Une telle coopération pourrait peut-être même se poursuivre entre certaines administrations lorsque le dialogue est déjà bien établi. De même, les échanges entre la recherche et ses applications, tels que les dialogues sur l'avenir de l'industrie, pourraient, grâce aux liens étroits entre les institutions concernées et à condition d'un engagement suffisant, traverser une période difficile sur le plan politique. Cependant, les initiatives lancées par le passé par les pouvoirs publics dans les domaines de l'économie et du climat montrent clairement que, dans de

64 Cela serait le cas si les négociations sur le CFP n'étaient pas encore achevées au moment de l'élection présidentielle française de 2027. À l'heure actuelle, ce scénario ne peut pas être exclu.

65 Ministère fédéral des finances, rapport final de la FIVE-Taskforce : Financing Innovative Ventures in Europe, 19 janvier 2026, https://www.bundesfinanzministerium.de/Content/DE/Downloads/Europa/abschluss-bericht-five-taskforce.html [15.07.2026].

nombreux cas, les initiatives communes perdent de leur élan quand elles ne figurent plus dans les priorités politiques. Les investissements dans des modèles économiques durables et dans l'innovation seraient en outre probablement moins importants.

En cas de participation gouvernementale de partis d'extrême droite, c'est en particulier le « rôle moteur » du couple franco-allemand au sein de l'UE qui risquerait de disparaître. Dans les domaines commercial, financier, climatique et économique, la France et l'Allemagne sont parvenues à plusieurs reprises, par le passé, à transformer des divergences et des priorités opposées en compromis constructifs, à condition de maintenir, malgré leurs désaccords, leur dialogue bilatéral privilégié, parfois élargi à d'autres partenaires. Si ce dialogue disparaissait, les efforts franco-allemands constants, quoique laborieux, de la France et de l'Allemagne pour approfondir l'union des marchés des capitaux (y compris l'union de l'épargne et des investissements) s'en trouveraient immédiatement affectés. L'absence de coordination franco-allemande aurait également des conséquences importantes sur les décisions nécessaires en matière de politique budgétaire européenne.

Un élément déterminant pour le cadre général de la coopération serait la capacité du RN et/ou de l'AfD à envoyer des signaux rassurants aux entreprises et aux marchés financiers face à l'incertitude que leur participation gouvernementale entraînerait inévitablement. Si ces partis en faisaient une priorité majeure ou si la pression conjoncturelle exercée notamment par les marchés financiers était forte, leur marge de manœuvre pour s'opposer à l'Union européenne sur les questions économiques et financières serait dans un premier temps limitée, en particulier en France. Parallèlement, compte tenu de la situation budgétaire de la France, une dynamique d'escalade ne peut être exclue. Celle-ci pourrait conduire à une confrontation plutôt qu'à une coopération entre la France et l'Allemagne, faire peser des risques sur la zone euro et priver les deux pays de leur rôle moteur en Europe.

5. Perspectives : Risque d'érosion des fondements de l'amitié franco-allemande

Les chapitres précédents ont montré que la participation au gouvernement de partis d'extrême droite en France et/ou en Allemagne aurait de profondes répercussions sur la coopération franco-allemande. On peut s'attendre à une remise en cause, sur des points essentiels, de l'acquis de cette coopération, qui repose sur le traité de l'Élysée et n'a cessé de se développer depuis lors : on assisterait à un affaiblissement progressif du fonctionnement de la coopération franco-allemande, qui se viderait de sa substance.

L'étude met en évidence l'existence de positions et de concepts parfois très différents entre le RN et l'AfD, mais aussi au sein même de chacun de ces deux partis. Ces divergences portent en particulier sur la politique de sécurité et de défense en matière de relations avec la Russie et les États-Unis, ou encore sur la politique économique, notamment sur le rôle de l'État et la priorité donnée à certains objectifs politiques tels que la compétitivité ou la protection sociale. N'oublions pas toutefois que les partis populistes d'extrême droite – comme on peut le constater dans d'autres pays – peuvent rapidement modifier leurs stratégies et leur ligne politique s'ils espèrent en tirer des avantages. Lorsque la situation politique, les contraintes institutionnelles ou d'autres facteurs l'exigent, les programmes des partis et les discours de principe sont souvent ignorés.

On peut néanmoins prévoir certaines tendances avec lesquelles il faudrait compter dans les relations franco-allemandes si le RN et/ou l'AfD participaient au gouvernement.

Des changements fondamentaux dans la coopération bilatérale

Sur le plan formel, les mécanismes de coopération qui existent au niveau intergouvernemental devraient rester en place. Bien que les deux partis d'extrême droite aient vivement critiqué le traité d'Aix-la-Chapelle, il est peu probable qu'un gouvernement auquel participerait le RN ou l'AfD entreprenne de dénoncer ce traité, une procédure complexe du point de vue du droit international. Des instances telles que le Conseil des ministres franco-allemand et l'Assemblée parlementaire franco-allemande pourraient toutefois perdre de leur importance. Les échanges de fonctionnaires, établis de longue date, pourraient également en pâtir, car ils supposent une relation de confiance entre les acteurs gouvernementaux.

La coopération entre les sociétés civiles et au niveau infranational, surtout, risque d'être considérablement affaiblie. Des réductions de subventions et/ou une influence politique accrue auraient des répercussions négatives sur ces activités. Les deux partis ont notamment en ligne de mire les domaines de la recherche, de la jeunesse et des médias. Mais un mouvement inverse pourrait aussi apparaître au niveau infranational : nombre de jumelages de villes et de régions se sont développés au fil des ans, de même que des relations personnelles des deux côtés du Rhin. Ils pourraient, s'ils ne sont pas eux aussi dominés par les partis d'extrême droite, résister à l'influence du RN et de l'AfD et avoir un effet stabilisateur sur les relations franco-allemandes.

En matière de politique extérieure, de sécurité et de défense, il faudrait s'attendre à une considérable perte de confiance. Ces dernières années, certains signes ont déjà indiqué qu'en dépit des impératifs imposés par les crises, la France et l'Allemagne étaient peu capables d'agir ensemble. Cette tendance connaitrait probablement une accélération significative si le RN ou l'AfD entraient au gouvernement. En matière de politique d'armement, les projets communs seraient pratiquement sans lendemain ; le positionnement vis-à-vis de l'OTAN présenterait un risque de conflit considérable. Le processus de développement d'une « souveraineté stratégique » européenne plus affirmée serait probablement paralysé. Le soutien à l'Ukraine et le rapprochement de cette dernière avec l'UE se retrouveraient sérieusement menacés, et un rapprochement avec la Russie deviendrait plus probable.

Dans les domaines de l'économie, des finances, de l'énergie et du climat, on doit aussi s'attendre à ce que les échanges bilatéraux perdent en intensité. Cela concerne surtout les formes de coopération soutenues par les pouvoirs publics, par exemple dans le domaine des énergies renouvelables. De plus, l'incertitude que ne manquerait pas d'entraîner la participation de l'extrême droite au gouvernement pourrait peser sur le climat d'investissement au point que même les décisions d'investissement et de coopération du secteur privé seraient reportées. En cas de participation de l'extrême droite au gouvernement, la manière dont les gouvernements des deux pays géreraient leurs marges de manœuvre budgétaires limitées, et en particulier la dette publique élevée de la France, revêtirait une importance particulière pour le climat général des relations franco-allemandes. En cas de manque de vision ou de mesure par l'un des deux pays, il existe un risque de conflit considérable du fait des fortes interdépendances au sein de l'union monétaire. Cela s'appliquerait, que les partis d'extrême droite fassent partie du gouvernement dans un seul ou dans les deux pays.

Perte du rôle moteur de la France et de l'Allemagne en Europe

La participation d'un parti d'extrême droite au gouvernement n'aurait pas seulement des répercussions considérables sur les relations bilatérales franco-allemandes. Sur le plan européen aussi, le moteur franco-allemand pourrait s'enrayer.

Avec leur vision d'une « Europe des nations souveraines », le RN et l'AfD rejettent le processus d'intégration européenne tel qu'il a fonctionné jusqu'à présent. Tous deux sont favorables à une réduction des contributions versées à l'UE, opposés à un endettement et à une fiscalité communs, et prônent un retour des compétences européennes au niveau national. Tous deux se montrent également sceptiques envers l'euro numérique. Le RN a retiré de son programme la sortie de l'euro et de l'UE, mais a présenté des propositions de modifications d'ampleur concernant le mandat de la Banque centrale européenne (BCE) et le rôle de la Commission européenne. Parallèlement, il souhaite négocier avec la BCE une baisse des taux d'intérêt ou le rachat d'obligations d'État françaises en échange de mesures d'austérité[66]. L'AfD, quant à elle, réclame le retour au mark allemand. Sur une éventuelle sortie de l'Allemagne de l'UE (« Dexit »), la présidente du parti, Alice Weidel, a proposé un référendum.

Même si l'AfD et le RN mettaient leurs exigences vis-à-vis de l'UE et de l'euro en sourdine, il faudrait s'attendre, en cas de participation de ces partis au gouvernement, à une panne majeure du « moteur » franco-allemand. Les deux pays ne poseraient alors

66 Jordan Bardella et le député RN Jean-Philippe Tanguy se sont par exemple exprimés à ce sujet fin 2025 ; voir Eric Albert/Clément Guillou, « Ouvrir une discussion avec la BCE » sur la dette française : les dessous de l'incertain projet de Jordan Bardella, dans : Le Monde, 1er décembre 2025, https://www.lemonde.fr/politique/article/2025/12/01/ouvrir-une-discussion-avec-la-bce-sur-la-dette-francaise-les-dessous-de-l-incertain-projet-de-jordan-bardella_6655537_823448.html [01.09.2026].

plus de jalons majeurs en matière d'approfondissement et d'élargissement de l'Union européenne comme ils le faisaient par le passé. Des impulsions franco-allemandes ponctuelles en faveur de projets de réforme européens (par exemple la réduction de la bureaucratie) resteraient de l'ordre du possible, mais il n'y aurait pas d'initiatives franco-allemandes visant à développer des domaines clés qui relevaient auparavant de la souveraineté nationale. Cela vaut aussi bien pour le domaine de la défense que pour le marché des capitaux ou encore le budget de l'UE (exemple : union budgétaire). En matière de politique climatique et énergétique, le RN ou l'AfD pourraient tenter d'empêcher la formation d'une majorité qualifiée permettant l'adoption de décisions communes de l'UE, ce qui aurait de lourdes conséquences pour la réalisation des objectifs climatiques de l'UE et sa crédibilité dans les négociations internationales. La mise en œuvre des projets d'élargissement de l'UE serait elle aussi renvoyée aux calendes grecques. Les deux partis se sont prononcés à plusieurs reprises contre l'adhésion de nouveaux États membres à l'UE.

Les relations franco-allemandes ne sont déjà pas toujours exemptes de frictions entre les acteurs actuellement au pouvoir. Mais si le RN et/ou l'AfD entraient au gouvernement, on peut supposer que la coopération franco-allemande serait considérablement compromise, que ce soit sur le plan bilatéral ou à l'échelon européen. Compte tenu des défis auxquels l'Allemagne et la France sont confrontées, tant sur le plan de la politique intérieure que sur la scène internationale, il s'agirait là d'un scénario extrêmement problématique. Les deux pays doivent améliorer leur croissance économique et leur compétitivité, répondre efficacement aux menaces pour la sécurité émanant de Russie, de Chine, d'Iran et d'autres acteurs, et lutter contre le changement climatique et ses conséquences. Or ils ne peuvent y parvenir qu'ensemble.

À long terme, une accession de l'extrême-droite au gouvernement, de quelque côté du Rhin que ce soit, pourrait avoir des conséquences encore plus radicales. Il a fallu des décennies pour bâtir la confiance qui sous-tend aujourd'hui les relations franco-allemandes malgré les divergences politiques entre les deux pays. Si les institutions existantes se retrouvent vidées de leur substance et que les acteurs des deux pays ne se concertent plus régulièrement, le risque est grand de voir s'éroder les fondements de l'amitié franco-allemande. Une telle évolution des relations entre la France et l'Allemagne serait préoccupante pour toute l'Europe, car elle pourrait hypothéquer non seulement la coopération entre les deux pays, mais aussi la cohésion sociale et la capacité d'action de l'Europe dans son ensemble.

Les membres du groupe de travail

Étienne Dubslaff est maître de conférences en civilisation allemande à l'Université Paris Nanterre.

Marion Guénard est conseillère principale pour la politique climatique de l'UE et la coopération franco-allemande chez Germanwatch.

Julie Hamann est Policy Officer, European and Multilateral Affairs, à la Conférence des ministres de l'Éducation.

Henriette Heimbach est politologue.

Eileen Keller est chargée de projet au Deutsch-Französisches Institut (dfi), où elle est responsable de l'axe de travail « Économie ».

Ronja Kempin est Senior Fellow au sein du groupe de recherche UE/Europe de la Stiftung Wissenschaft und Politik (SWP).

Tobias Koepf est directeur de projets à la Fondation Genshagen au sein du domaine Dialogue européen – penser l'Europe politique.

Martin Koopmann est directeur de la Fondation Genshagen.

Bénédicte Laumond est maîtresse de conférences en sciences politiques à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et chercheuse au Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP).

Paul Maurice est secrétaire général du Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa) à l'Institut français des relations internationales (Ifri).

Guillaume Ohleyer a été directeur de projets au sein du domaine « Dialogue européen – penser l'Europe politique » de la Fondation Genshagen jusqu'à fin août 2026.

Jacob Ross est chargé de recherches sur les relations franco-allemandes à la Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik (DGAP).

Sabine von Oppeln est politologue, ancienne conseillère académique à la Freie Universität Berlin.

Nele Katharina Wissmann est responsable de l'analyse et des affaires bilatérales et européennes au bureau parisien de la Fondation Konrad Adenauer (KAS).

La Fondation Genshagen
L'Allemagne, la France et la Pologne pour l'Europe

La Fondation

La Fondation Genshagen a succédé en 2005 à l'« Institut de Berlin-Brandebourg pour la coopération franco-allemande en Europe ». Le « BBI » avait été fondé en 1993 par le professeur Rudolf von Thadden, historien, et par Brigitte Sauzay, qui fut ensuite conseillère à la Chancellerie fédérale. La Fondation Genshagen opère en tant que fondation de droit civil et d'utilité publique. Les fondateurs et principaux financeurs sont le gouvernement fédéral, représenté par la Déléguée du gouvernement fédéral à la Culture et aux Médias, et le Land de Brandebourg.

Profil

La Fondation Genshagen est un lieu de rencontre pour l'Europe. Son travail est axé sur les relations franco-allemandes et germano-polonaises ainsi que sur le Triangle de Weimar. L'objectif de la fondation est d'encourager la diversité culturelle, la capacité d'action politique, la cohésion sociale et la dynamique économique de l'Europe. Opérant au croisement de la culture et de la politique, elle est structurée en deux domaines, Dialogue artistique et culturel en Europe et Dialogue européen – Penser l'Europe politique, dans le cadre desquels elle organise des conférences, des séminaires, des ateliers, des résidences et des projets pour la jeunesse. Rencontres, échanges d'expériences, débats d'idées et réseautage sont au cœur de ses projets, qu'ils s'adressent à la jeune génération ou aux spécialistes du monde de la culture, de la politique, de la science et de l'économie. Située à l'écart de la capitale allemande tout en étant proche d'elle, la fondation offre un cadre idéal pour nouer un dialogue constructif et discuter en toute décontraction dans le château et le parc. Des perspectives variées se croisent, de nouvelles voies pour le projet européen se dessinent. La Fondation Genshagen est une fondation de droit civil d'utilité publique. Ses autorités responsables sont le gouvernement fédéral, représenté par le Délégué du gouvernement fédéral à la Culture et aux Médias, et le Land de Brandebourg.

Dialogue européen – penser l'Europe politique

L'objectif du domaine « Dialogue européen - penser l'Europe politique » est de renforcer le dialogue politique et social dans le Triangle de Weimar et de contribuer ainsi au développement de perspectives communes pour l'avenir de l'Union européenne et de l'Europe. Ce travail repose sur les valeurs européennes communes que sont la démocratie, l'État de droit et le respect de la dignité humaine. Plus de 35 ans après la fin de la division de l'Europe, le projet européen est confronté à des défis existentiels. Des pressions considérables, tant internes qu'externes, menacent la cohésion à long terme de l'Union et son ordre fondamental libéral et démocratique. Il incombe à la France, la Pologne et l'Allemagne, en tant que grands États membres de l'UE situés au cœur de l'Europe, une responsabilité particulière : préserver et renforcer les piliers de l'intégration européenne que sont la paix, la liberté et la prospérité. En étroite concertation avec les autres pays partenaires, il convient de maintenir résolument le cap sur l'objectif de la souveraineté européenne. Dans le cadre du Dialogue européen, nous organisons des rencontres et des échanges entre experts, décideurs et représentants de la société civile, principalement issus des pays du Triangle de Weimar. Les projets, de formats variés, font entendre les voix et les positions les plus diverses et permettent de dégager des problématiques et des intérêts partagés, des réponses politiques et de nouvelles idées pour l'Europe et pour l'avenir de l'intégration européenne.

Genshagener Papiere

Les « Genshagener Papiere » sont une série de publications du domaine d'activité « Dialogue européen – penser l'Europe politique » de la Fondation Genshagen. Elle est consacrée aux questions de politique européenne et plus particulièrement à la coopération bi- et trilatérale entre la France, l'Allemagne et la Pologne. Son objectif est de diffuser auprès d'un large public les résultats du travail mené par la Fondation. La série des « Genshagener Papiere » est ouverte à des auteurs reconnus ou issus de la jeune génération, d'horizons divers : chercheurs, journalistes et spécialistes de politique européenne. Elle vise à diffuser différents types de documents, aussi bien des essais ou articles scientifiques que des textes présentant des recommandations politiques (sous forme de policy papers). Les « Genshagener Papiere » paraissent à plusieurs reprises dans l'année et sont disponibles en ligne et en partie aussi imprimés.

Liste des précédentes publications de la série Genshagener Papiere

Guillaume Ohleyer (ed.)
Youth Voting in Key Elections in France, Poland and Germany (2024–25)
Genshagener Papier N° 33, 08/2026. (DE) (FR) (PL) (EN)

Florent Marciacq; Theresia Töglhofer (eds.)
Enlarging the Union, consolidating democracy – which role for the Weimar Triangle?
Genshagener Papier N° 32, 10/2024. (EN)

Augere, Marie (ed.)
A National Moment of European Democracy: The 2024 European Elections in France, Poland and Germany and Their Consequences
Genshagener Papier N° 31, 09/2024. (DE) (FR) (PL) (EN)

Koepf, Tobias; Koopmann, Martin (eds.)
5 Jahre Aachener Vertrag: Eine Zwischenbilanz
Genshagener Papier N° 30, 12/2024. (DE)

Koepf, Tobias; Koopmann, Martin; Töglhofer, Theresia (Hrsg.)
Endlich zusammen für Europa? Frankreich und Deutschland nach den Wahlen
Genshagener Papier N° 29, 12/2023. (DE) (FR)

Koepf, Tobias; Koopmann, Martin; Töglhofer, Theresia (Hrsg.)
30 Jahre Weimarer Dreieck: Idee von gestern oder Konzept für morgen?
Genshagener Papier N° 28, 11/2021. (DE) (FR) (PL)

Marciacq, Florent; Żornaczuk, Tomasz
Towards more cohesion in EU enlargement policy – tapping the potential of the Weimar Triangle
Genshagener Papier N° 27, 03/2021. (EN)

Koepf, Tobias; Koopmann, Martin; Töglhofer, Theresia; Windwehr, Jana (Hrsg.)
Acting European? The European Union and the Weimar Triangle in the Coronavirus Crisis
Genshagener Papier N° 26, 11/2020. (EN)

Kundnani, Hans; Kuź, Michał
The Weimar Triangle and the future of the West
Genshagener Papier N° 25, 09/2020. (EN)

Heurtaux, Jérôme; Tulmets, Elsa; Zerka, Pawel
The Third Side of the Weimar Triangle: Franco-Polish Relations in the Trilateral Context
Genshagener Papier N° 24, 04/2020. (EN)

Grünhagen, Freya; Koepf, Tobias (eds.)
The changing global order – Which role for the European Union?
Genshagener Papier N° 23, 10/2019. (EN)

Reynié, Dominique
Auflösung des politischen Systems und Herausforderung Europa: die Präsidentschaft von Emmanuel Macron am Scheideweg (Décomposition du système politique et l'Europe comme enjeu: la présidence d'Emmanuel Macron fin 2018)
Genshagener Papier N° 22, 03/2019. (DE) (FR)

Karolewski, Ireneusz P.:
Deutschland, Polen und Europa. Eine Erfolgsgeschichte in der Bewährungsprobe,
Genshagener Papier N° 21, 02/2019. (DE)

Schäfer, Isabel; Koepf, Tobias:
Franco-German foreign policy cooperation towards the Maghreb – converging goals, diverging policies
Genshagener Papier N° 20, 11/2017. (EN) (FR)

Delcour, Laure; Kowal, Paweł; Kunz, Barbara; Lang, Kai-Olaf; Parmentier, Florent; Szeligowski, Daniel; Tulmets, Elsa:
(Re-)Engaging our Partners to the East: What the Weimarer Triangle should do for the Eastern Partnership
Genshagener Papier N° 19, 11/2017. (EN)

Koopmann, Martin:
Europa braucht Weimar. Perspektiven des Weimarer Dreiecks in Krisenzeiten
Genshagener Papier N° 18, 07/2016. (DE) (EN)

Gustin, Philippe; Martens, Stephan:
Deutschland und Frankreich. Der Neustart des europäischen Motors
Genshagener Papier N° 17, 01/2016. (DE)

Bonse, Eric:
Für eine ergebnisorientierte Politik: Handlungsoptionen der Europäischen Union in der Krise (Pour une politique axée sur les résultats : les champs d'action possibles de l'Union européenne dans la crise)
Genshagener Papier N° 16, 09/2015. (DE) (FR)

Kunz, Barbara:
After the end of the end of History: what Europe should learn from the Ukraine crisis for its foreign relations. Four lessons and a ceterum censeo
Genshagener Papier N° 15, 12/2014. (EN)

Mohsen-Finan, Khadija; Schäfer, Isabel:
Die Europäische Union und der Mittelmeeraum. Deutsch und französische Perspektiven seit den arabischen Umbrüchen (L'Union européenne et l'espace méditerranéen. Perspectives allemande et française depuis les révolutions arabes)
Genshagener Papier N° 14, 04/2014. (FR) (DE)

Bastos, Stephen; Fischer, Severin; Gabrisch, Hubert; Kauffmann, Pascal; Koopmann, Martin; Schäfer, Isabel; Stark, Hans:
Europa als politisches Zukunftsprojekt. Deutsch-Französische Impulse für die Erneuerung der EU (L'Europe : projet politique de l'avenir. Impulsions franco-allemandes pour un renouvellement de l'UE)
Genshagener Papier N° 13, 02/2014. (DE) (FR)

Demesmay, Claire; Koopmann, Martin; Thorel, Julien:
Prüfen, straffen, reformieren. Institutionen und Prozesse der deutsch-französischen Zusammenarbeit in der Europapolitik
Genshagener Papier N° 12, 06/2013. (DE) (FR)

Brandt, Lisa; Kunz, Barbara:
Transatlantic Relations in a multipolar world. French and German perspectives on security and trade affairs
Genshagener Papier N° 11, 04/2013. (EN)

Major, Claudia:
Viele europäische Soldaten, aber keine europäische Armee
Genshagener Papier N° 10, 12/2012. (DE)

Tran Thiet, Jean-Paul:
Das europäische Projekt neu begründen
Genshagener Papier N° 9, 04/2012. (DE)

Stiftung Genshagen; Institut Montaigne (Hrsg.):
L'immigration et l'intégration en France, en Allemagne et en Europe. Une enquête d'opinion franco-allemande dans le cadre du Forum de Genshagen
Genshagener Papier N° 8, 11/2011. (DE) (FR)

Meister, Stefan:
Sicherheitspolitischer Neustart zwischen Russland und der EU? Das Weimarer Dreieck, Russland und die östliche Nachbarschaft der EU
Genshagener Papier N° 7, 07/2011. (DE)

Adebahr, Cornelius:
The Comprehensive Approach to Crisis Management in a Concerted Weimar Effort
Genshagener Papier N° 6, 03/2011. (EN)

Lesser, Gabriele; Ostrowski, Marek; Vaissière, Jean-Louis de la:
Das Weimarer Dreieck – Neue Impulse für Europa? (Le Triangle de Weimar – une nouvelle dynamique pour l'Europe ? Trójkąt Weimarski – nowe impulsy dla Europy?)
Genshagener Papier N° 5, 02/2011. (DE) (FR) (PL)

Becker, Peter:
Auf dem Weg zu einem Europäischen Hochschulraum. Szenarien für die Fortsetzung des Bologna-Prozesses
Genshagener Papier N° 4, 01/2011. (DE)

Andoura, Sami:
Energy Cooperation under the Aegis of the Weimar Triangle. Springboard for a Common European Energy Policy
Genshagener Papier N° 3, 12/2010. (EN)

Ziebura, Gilbert:
Deutschland und Frankreich in der entstehenden Weltgesellschaft
Genshagener Papier N° 2, 03/2010. (DE)

Demesmay, Claire; Enderlein, Henrik; Évrard, Aurélien; Martens, Stephan; Oppeln, Sabine von:
Eine neue Agenda für die deutsch-französischen Beziehungen (Un nouvel agenda pour les relations franco-allemandes)
Genshagener Papier N° 1, 01/2010. (DE) (FR)

Mentions légales

Édité par
Fondation Genshagen
Am Schloss 1
D-14974 Genshagen

Téléphone : +49 (0) 3378-805931
Fax : +49 (0) 3378-870013

www.stiftung-genshagen.de/fr/
institut@stiftung-genshagen.de

Traduction
Aurélie Duthoo, François Mortier,
Guillaume Ohleyer (de l'allemand)

Lectorat
Bettina Vestring

Mise en page
Katrin Surberg

Les articles de cette série ne reflètent que les opinions de leurs auteurs. Tous droits réservés. Toute reproduction ou utilisation similaire des travaux de la Fondation Genshagen, y compris sous forme d'extraits, nécessite son accord écrit préalable.

© Stiftung Genshagen, 2026

Vous souhaitez soutenir le travail de la Fondation Genshagen ?
Devenez membre de l'Association pour la promotion de la Fondation Genshagen (Förderverein Stiftung Genshagen e. V.) ou faites un don en faveur de l'un de nos projets.

Contact
foerderverein@stiftung-genshagen.de

Coordonnées bancaires
Förderverein Stiftung Genshagen e. V.
Postbank Berlin
IBAN : DE88 1001 0010 0823 7281 09
BIC : PBNKDEFF

www.stiftung-genshagen.de
@StiftungGenshagen
@stiftunggenshagen
@stiftunggenshagen.bsky.social
@linkedin.com/company/stiftung-genshagen

Nos fondateurs :

Délégué du Gouvernement fédéral à la Culture et aux Médias

LAND BRANDENBURG

FR

Les « **Genshagener Papiere** » sont consacrés aux questions de politique européenne et plus particulièrement à la coopération bi- et trilatérale entre la France, l'Allemagne et la Pologne.

Leur objectif est de diffuser auprès d'un large public les résultats du travail mené par la Fondation. La série des « Genshagener Papiere » est ouverte à des auteurs reconnus ou issus de la jeune génération, d'horizons divers : chercheurs, journalistes et spécialistes de politique européenne. Elle vise à diffuser différents types de documents, aussi bien des essais ou articles scientifiques que des textes présentant des recommandations politiques (sous forme de policy papers). Les « Genshagener Papiere » paraissent à plusieurs reprises dans l'année et sont disponibles en ligne et en partie aussi imprimés.